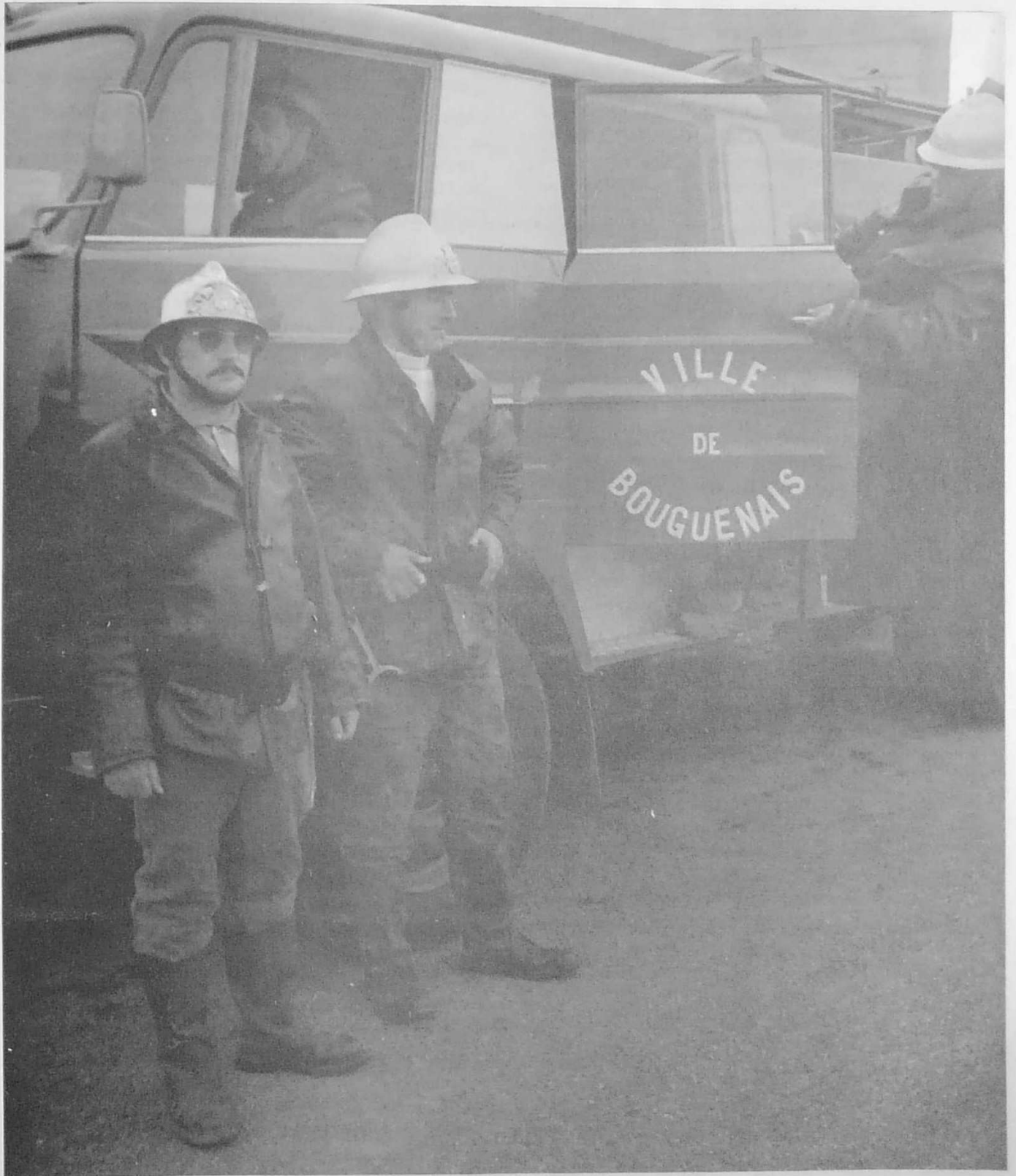


bouguenais cité nouvelle

n° 14



Octobre 1974

Sommaire

- 1 LES SAPEURS-POMPIERS
- 2 SOMMAIRE
- 3 INTRODUCTION
- 4 CONSEIL MUNICIPAL
 - Réunions
 - . du 24 Juin
 - . du 1er Septembre
 - . du 27 Septembre
- 8 EDUCATION
 - Enseignement
 - . La municipalisation des transports scolaires
 - Equipements
 - . L'école de la Croix-Jeannette
 - . Le D.S.T. où en est-on ?
- 12 URBANISME
 - Construction
 - . Les constructions sans permis
 - P.O.S.
 - . Le plan d'occupation des sols, où en est-on ?
 - Travaux
 - . Le programme 1974-1975
 - . La route du Rolly
- 18 ACTUALITE
 - Problèmes sociaux
 - . Nous avons des principes
 - . Licenciements au G.I.N.M.
 - . Menaces sur l'emploi à la S.N.I.A.S.
- 20 SOCIAL
 - Equipements
 - . Une crèche familiale
- 21 3ème Age
 - . Les activités du club
- 22 Informations
- 24 SECURITE
 - . Le corps de sapeurs-pompiers
- 28 LOISIRS
 - Jeunes
 - . Le centre brédos
 - . La Maison de Jeunes
 - . Soirée MOULODJI
- 32 DIVERS
 - Elections
 - . Le Sénat, qu'est-ce que c'est ?
- 34 COURRIER DES ASSOCIATIONS

Rédaction et Diffusion
Mairie de BOUQUENAIS

Atelier Municipal

Introduction

La rentrée

● Rentrée exceptionnelle pour nos écoliers : les circuits de ramassage sont désormais assurés par des autocars communaux et du personnel communal. Personne ne s'en plaindra si l'on sait que grâce à cette municipalisation, la participation financière des familles n'augmentera pas cette année. Pourtant le transporteur privé exigeait un relèvement de ses tarifs de plus de 65 %.

Il est clair que certains profitent de la conjoncture actuelle pour pratiquer des hausses abusives. Ce n'est pas étonnant outre-mesure. Ce qui l'est plus par contre, c'est que de tels agissements s'étendent à tous les membres d'une profession, en violation des règlements de l'adjudication publique. La concurrence ne jouant plus, il y a là une situation particulièrement grave. Le Préfet l'a reconnu lui-même. Espérons qu'il en tirera les conséquences et qu'il poursuivra les contrevenants pour entente illicite en attendant de substituer aux entreprises fautives la collectivité par la départementalisation des transports scolaires. Mais est-ce que le gouvernement dont le Préfet n'est finalement que le fidèle représentant local, a les moyens de cette politique. On peut en douter, car un gouvernement qui ne s'appuie pas sur les masses populaires, ne peut aller très loin dans cette voie.

On trouvera également dans ce bulletin une information sur le projet d'École ouverte de la Croix-Jeannette. Refusant la laideur et l'uniformité des écoles traditionnelles, nous avons choisi une formule différente et plus attrayante à la fois. Certes nous avons dû composer avec la réalité politique et économique de notre société qui n'accorde pas à la formation et aux loisirs la place qui leur revient.

Néanmoins, nous avons pu présenter un projet réalisable à un coût acceptable. L'objectif recherché a été une rationalisation de la construction et une meilleure utilisation des locaux. Ainsi des activités traditionnellement séparées (bibliothèque, travaux manuels, théâ-

tre) sont rassemblées sous un même toit ; les surfaces habituellement consacrées aux déplacements (couloirs, etc.) sont en grande partie affectées à d'autres usages (espaces polyvalents). Enfin les locaux et le matériel scolaire mis à la disposition de la population sont utilisés à plein temps.

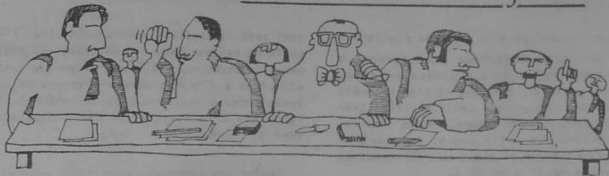
Toutes ces innovations supposent naturellement de chacun d'entre nous un effort d'imagination et de volonté car les esprits et les institutions ne sont pas toujours prêts à accueillir de tels changements. Il faut donc informer les usagers, les préparer à tirer le meilleur parti de cet équipement d'un type nouveau. Dans cette perspective, les enseignants, les parents d'élèves, les jeunes, les responsables d'associations ont été associés à l'élaboration du projet sous la conduite des architectes communaux et avec la collaboration des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale.

Les conditions excellentes dans lesquelles se sont déroulées les réunions de travail, la complète identité de vue sur les finalités poursuivies en commun, le désir de participer à une même tâche où chacun avait un rôle à jouer, laissent bien augurer de la suite du projet. Et si l'autorité de tutelle apporte, comme ce serait normal, son aide active, il y a tout lieu d'être optimiste.



Conseil Municipal

Réunions A l'ordre du jour...



Réunion du 24 juin 1974

REGLEMENTATION DE LA PROFESSION DE CHAUFFEUR DE TAXI

L'Association Communautaire de l'Agglomération Nantaise a mis sur pied une commission de travail pour tenter d'uniformiser le statut des chauffeurs de taxis de l'agglomération nantaise.

Il en est ressorti un projet de réglementation qui a reçu l'accord des deux syndicats des chauffeurs de taxis.

Ce règlement apporte un certain nombre d'innovations :

Il permet à tous les taxis exerçant sur les communes signalées de la convention de prendre en charge de la clientèle sur l'ensemble de l'agglomération. Ce n'était pas le

cas jusqu'ici. Les taxis de BOUGUENAIS ne pouvaient pas, par exemple, prendre des clients sur la commune de NANTES.

La réglementation précise également le nombre de postes de chauffeurs de taxi autorisés. A savoir, un poste pour 2 000 habitants, pour la ville de NANTES, compte tenu de sa densité et de son activité économique et un poste pour 3 000 habitants dans les autres communes.

Il est fait obligation pour les nouveaux taxis de s'équiper d'un système radio-électrique. L'âge maximum des candidats est fixé à 50 ans et l'âge maximum d'activité à 65 ans.

Les chauffeurs de taxi de BOUGUENAIS se sont déclarés unanimement favorables à la

mise en place de cette réglementation.

Au sein du Conseil Municipal un certain nombre de critiques sont formulées sur cette réglementation qui apparaît, aux yeux de certains, motivée par le souci des taxis déjà en activité de préserver leurs privilèges. Ils regrettent également que la proposition du représentant de BOUGUENAIS à la commission de la circulation de l'A.C.R.N. de fixer un poste de taxi pour 2 000 habitants, comme à NANTES, n'ait pas été retenue.

Par 11 voix sur 20, le C.M. demande au maire de prendre l'arrêté qui rendra le règlement applicable aux taxis Bouguenaisiens.

Contre : MM. AGENEAU, AUBRON, DANDO, MACE.

Abstentions : MM. HALLEREAU,

PRIOU, DELALANDE, BERTHIER, BERNARD.

CREATION D'UN SECOND POSTE DE DESSINATEUR

En raison de l'importance croissante des projets de divers ordres dont l'étude est confiée aux services techniques municipaux, le C.M. décide la création d'un second poste de dessinateur.

ECOLE OUVERTE (voir article)

CENTRE AERE SUBVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le C.M. avait demandé une aide à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'équipement du centre aéré de la Ville-audenis. La C.A.F. a décidé de participer sous la forme d'une subvention de 186 000 F. Le versement de cette subvention est subordonné à la passation d'une convention qui donnera à la Caisse un droit de regard sur le fonctionnement du centre aéré.

Le C.M. donne son accord.

TRAVAUX AU RESTAURANT SCOLAIRE DE BOURNEAU

Le conseil décide la réfection du local cuisine du restaurant scolaire de Bourneau, ainsi que l'achat de matériel neuf destiné à son équipement. Les travaux seront réalisés pendant les vacances par la Société RANCIERE qui a fait la proposition la plus intéressante.

Coût total : 31 267,20 F.

Reunion du 1^{er} septembre

ELECTION AU SENAT

ELECTION DE 13 SUPPLEANTS

Le conseil municipal doit désigner 13 délégués suppléants chargés, le cas échéant, de remplacer les conseillers municipaux qui, pour des raisons de force majeure, ne pourraient pas participer à l'élection sénatoriale du 22 Septembre 1974.

Une liste de 13 candidats est présentée par les partis politiques P.S., P.S.U. et P.C. et une liste de quatre candidats présentés par M. ROBICHON.

Le C.M. passe au vote. Sont élus 11 délégués sur la liste d'union et 2 délégués sur la liste présentée par M. ROBICHON.

DEMISSION DE M. DUPAS CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire fait remarquer l'absence de M. DUPAS, conseiller municipal, et sur une question posée à l'Assemblée, M. ROBICHON fait savoir que son collègue pourrait participer au scrutin du 22 Septembre en qualité de délégué titulaire à l'occasion des élections sénatoriales.

M. AUTAIN s'élève contre une telle attitude. M. DUPAS, en effet, n'a pas participé depuis fort longtemps aux délibérations du conseil municipal. Il propose que soit fait application de l'article 36 du Code Municipal qui stipule :

"Tout membre du conseil municipal qui, sans motifs reconnus légitimes par le conseil,

a marqué à trois convocations successives, peut être après avoir été admis à fournir ses explications, déclaré démissionnaire par le Préfet, sauf recours, dans les dix jours de la notification, devant le tribunal administratif.

Les démissions sont adressées au sous-préfet ; elles sont définitives à partir de l'accusé de réception par le Préfet et, à défaut de cet accusé de réception, un mois après un nouvel envoi de la démission, constaté par lettre recommandée.

M. DUPAS sera invité à fournir des explications et une intervention auprès de M. le Préfet sera faite comme le prévoit la réglementation.

Cette proposition est acceptée par le conseil municipal à une large majorité.

Reunion du 27 septembre

INDEMNITES POUR DOMMAGES A BATIMENTS COMMUNAUX

Le 13 Février 1972, une

tempête avait endommagé certains bâtiments communaux. Une expertise avait été réalisée et transmise à la com-

pagne "LA NANTAISE ET L'ANGEVINE" qui assure la commune contre ces risques.

Cette dernière propose une

somme de 6 186 F en indemnisation de ces sinistres.

Le C.M. accepte cette proposition, considérant qu'elle correspond effectivement aux dépenses engagées pour la remise en état des locaux communaux.

TRAVAUX DE PEINTURE AU GROUPE SCOLAIRE DE BOURNEAU

Le C.M. approuve un marché de gré à gré entre la Mairie et l'Entreprise de Peinture et PERRAUD, pour des travaux effectués pendant les vacances au groupe scolaire de Bourneau. Le montant de ces travaux s'élève à 44 719 F.

EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - TRANCHE 1974 -

Le C.M. confie à l'Entreprise MAINGUY de VERTOU les travaux d'extension du réseau d'éclairage public. Le montant du marché s'élève à 44 774 F.

UTILISATION DES LOCAUX DE LA VILLE AU DENIS

Jusqu'ici, les locaux de la Ville au Denis ont surtout été utilisés pour le fonctionnement du centre aéré pendant les mois de Juillet et Août. C'était d'ailleurs leur destination initiale. Le conseil a pensé qu'il serait cependant regrettable que ces locaux ne soient utilisés que pendant la période d'été. C'est la raison pour laquelle au cours de l'hiver dernier le chauffage a été installé. Les bâtiments peuvent donc désormais être utilisés toute l'année, d'ailleurs plusieurs associations en ont fait la demande. La commission des finances qui s'est penchée sur le pro-

blème de la location, suggère que les locaux soient mis à la disposition des associations de BOUGUENNAIS à titre gratuit. Par contre, une location à titre onéreux pourrait être consentie aux associations à but non lucratif dont le siège se situe hors de la commune. La commission propose un tarif journalier de 50 F, qui couvrirait essentiellement les dépenses correspondant à l'entretien, l'éclairage et éventuellement le chauffage.

Après discussion, le C.M. propose :

- utilisation gratuite pour les associations locales ;
- pour les associations extra-locales :
- 50 F sans chauffage ;
- 80 F avec chauffage.

Ce tarif entrera en application à partir du 1er Octobre.

MARCHE DES COUETS CONTRAT AVEC LA PAROISSE

Depuis maintenant plusieurs mois, suite à un accord amiable entre la commune et M. le curé des Couëts, le marché hebdomadaire se tient devant la chapelle, sur un terrain appartenant à l'Association Diocésaine.



En contrepartie d'une mise à disposition gratuite du terrain, la commune s'est engagée à recouvrir le sol d'un revêtement bitumeux et à entrete-

nir ce revêtement en bon état.

Les deux parties ayant décidé de régulariser cette situation par la passation d'une convention écrite, le C.M., à l'unanimité, donne son accord.

CENTRE MUNICIPAL DE SOINS

PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ACTION SOCIALE DE L'E.G.F.

La caisse mutuelle des employés E.G.F. a pris contact avec la commune, sollicitant la passation d'une convention avec le centre municipal de soins.

Aux termes de cette convention, les agents E.G.F. habitant BOUGUENNAIS auraient la possibilité de bénéficier gratuitement du centre de soins communal sur simple présentation de leur carte mutuelle. Le tiers payant, au lieu d'être payé par le malade serait versé directement à la commune par la mutuelle, aux lieu et place de l'adhérent.

Le C.M. donne son accord pour cette convention, apte à donner satisfaction au personnel E.G.F. et souhaite que ce type de convention puisse être passé avec d'autres mutuelles.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ORTHOGENIE PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Suite à la demande formulée par le comité provisoire pour la création d'un centre intercommunal d'orthogénie. La majorité du C.M. décide d'apporter son appui à la création de ce centre.

Nous reviendrons sur cette question dans le prochain bulletin pour répondre à certaines informations parues dans la presse ces jours derniers et qui rendent compte, de fa-

çon parfois tendancieuse, des objectifs poursuivis par la municipalité.

CONTENTIEUX CONCOURS D'UN AVOCAT

Le conseil municipal décide à la majorité de s'assurer du concours de Me TAUPIER, avocat à NANTES, pour défendre les intérêts de la commune dans un certain nombre d'affaires qui l'opposent soit à des personnes de droit public ou privé, soit à des particuliers.

- affaire GRATON pour une construction rue Guynemer : clauses du permis de construire non respectées ;

- S.A. Carrières des Maraichères qui a demandé l'annulation de l'arrêté municipal interdisant la circulation des poids lourds, rue du Rolly ;

- Maison de retraite de Beaulieu : refus de payer le loyer fixé par le C.M.

SITUATION A L'ENTREPRISE G.I.M.M.

M. le Maire fait le compte rendu de l'entrevue avec les représentants du personnel de l'Entreprise G.I.M.M.

Le C.M., à l'unanimité, émet le vœu suivant :

Après avoir pris connaissance de la situation et entendu les dernières informations des délégués du personnel, le Conseil Municipal de BOUGUENNAIS décide d'apporter son soutien aux ouvriers de l'Entreprise G.I.M.M., en lutte pour contraindre leur direction et le gouvernement à reporter les mesures qui viennent d'être prises à leur encontre et qui se traduisent par :

- l'annonce de 50 licenciements,
- une diminution de l'horaire hebdomadaire qui va être ramené à 36 heures,

- l'annulation des accords salariaux passés avec leur organisation syndicale.

Le Conseil Municipal approuve l'action avec occupation des locaux engagée par les travailleurs.

Conscient que les mesures gouvernementales de restriction des crédits à la construction prévues au budget 1975 vont se traduire par une aggravation de la situation des industries du bâtiment et des ouvriers qui en dépendent, le Conseil Municipal constate que le gouvernement partage avec la direction de la G.I.M.M. les responsabilités de la crise présente, c'est pourquoi il demande audience à M. le Préfet pour attirer son attention sur la gravité du problème et lui demander, dans l'immédiat, la levée des licenciements annoncés par la G.I.M.M., et pour l'avenir, quelles mesures le gouvernement entend prendre pour mettre un terme à la crise présente.

SITUATION A LA S.N.I.A.S.

Sur la situation à la S.N.I.A.S., le C.M., à l'unanimité émet le vœu suivant qui sera également remis au préfet :

Le Conseil Municipal constate que la crise que traverse actuellement l'aéronautique civile a été aggravée par la décision du gouvernement d'interrompre la fabrication de Concord sans attendre la mise en service du premier appareil qui risquait, la loi de la concurrence aidant, de convaincre d'éventuels acheteurs.

En prenant cette décision, le gouvernement poursuit le démantèlement de l'industrie aéronautique civile amorcé par ses prédécesseurs.

En 1965, les Compagnies Européennes étaient équipées à 70 %, en matériel américain. Ce chiffre est passé à 74 % en 1970. Il atteindra 78 % en 1975. Les appareils de réaction de la première génération qui

équipent actuellement les Compagnies Françaises seront remplacés dans leur quasi totalité par des avions américains, faute pour les gouvernements d'avoir programmé à temps la construction des appareils nécessaires.

Très préoccupé par cette situation, le Conseil Municipal demande que les pouvoirs publics étudient et proposent des solutions susceptibles de maintenir l'emploi dans ce secteur de l'activité économique qui occupe une place importante sur le plan local et départemental. La première phase de ce plan de redressement pouvant consister dans la programmation d'appareils répondant aux besoins des Compagnies Françaises et Européennes, ce qui permettrait à terme d'échapper à l'hégémonie américaine.

Le Conseil regrette qu'on n'ait pas tenu compte jusqu'ici des propositions des organisations syndicales qui auraient permis à l'industrie aéronautique française de conserver la place qu'elle avait acquise sur le marché international.

Actuellement le gouvernement n'offre aucune solution de rechange aux milliers de travailleurs qui vivent de cette industrie, les condamnant au chômage ou à une conversion aléatoire, puisque sur ce point les pouvoirs publics se montrent particulièrement évasifs.

Le Conseil Municipal demande une entrevue au représentant local du gouvernement : M. le Préfet, afin de l'entretenir plus en détail de cette situation préoccupante et obtenir de lui les précisions nécessaires concernant la politique qu'entend mener le gouvernement en matière d'aéronautique civile.

Education

Enseignement

La municipalisation des transports scolaires

○ Depuis la rentrée, le ramassage scolaire est effectué par la commune. Quatre chauffeurs ont été recrutés. Les véhicules d'occasion qui sont utilisés seront remplacés, dans quelques mois, par les quatre autocars neufs commandés par la commune.

Cette mesure de "municipalisation" des transports scolaires, qui ne faisait pas partie des objectifs prioritaires de l'équipe municipale, a été dictée par l'obligation d'assurer aux familles des transports scolaires à un prix abordable.

Comment en est-on arrivé là ?

Les circuits

● L'an dernier, 10 circuits de ramassage scolaire fonctionnaient en direction des établissements scolaires de la commune. Trois circuits pour les élèves fréquentant les écoles du Bourg, trois circuits pour les élèves de Bour-

neau et quatre circuits pour le C.E.S. A noter que pour ce dernier établissement, le ramassage s'effectue bien au-delà des limites de la commune, puisque nous desservons les communes de PORT-SAINT-PERE, SAINT-LEGER-LES-VIGNES, BOUAYE

et SAINT-AIGNAN. L'exploitation de ces circuits avait été confiée par adjudication à une entreprise locale, la Société QUERARD, qui était d'ailleurs la seule à avoir soumissionné.

JUIN : Augmentation de 22%

● Au mois de Juin dernier, le transporteur nous fait connaître son désir de continuer à assurer le transport scolaire au cours de l'année 1974/1975, dans la mesure où la commune s'engage à lui consentir une augmentation de 22 % des tarifs en vigueur et accepte l'aménagement de certains horaires (notamment le soir, décalage de 30 minutes du départ des élèves du C.E.S.) Dans le même temps, nous recevons une circulaire de la Préfecture interdisant aux collectivités de reconduire à l'amiable les transports de ramassage scolaire à un taux

supérieur à 6 % du tarif en vigueur. Il est précisé que toute commune qui outrepasserait cette consigne, prendrait le risque de se voir privée des subventions de l'Etat et du Conseil Général. La note préfectorale nous met donc dans l'obligation de remettre en adjudication le service de ramassage scolaire.

La position du Préfet nous paraît pleinement justifiée, car les adjudicataires du circuit ont déjà bénéficié d'une révision de 7 % de leurs tarifs. De plus, l'Etat vient de diminuer la T.V.A. sur les transports scolaires (ramené

de 17 à 7 %). Si l'on fait la somme de ces mesures, nous constatons que l'Etat consent en fait une hausse de 23 % par rapport aux prix pratiqués lors de la rentrée précédente.

A nos yeux, cette augmentation couvre largement la hausse qu'ont eue à subir les transporteurs du fait de la hausse des produits pétroliers. Le fuel et l'huile ne représentent qu'une très faible partie du coût total du transport (voir étude annexe). Quel salarié pourrait prétendre obtenir une telle augmentation au cours d'une année ?

AOUT : Augmentation de 70%

● Nos circuits de ramassage ayant été remis en adjudication sous le couvert de la Préfecture ; le 9 Août celle-ci nous en transmet le résultat.

Comme à l'accoutumée, un seul transporteur : la Société QUERARD a soumissionné et ses propositions atteignent, cette fois, 70 % D'AUGMENTATION POUR

LES CIRCUITS DU C.E.S. ET 65 % POUR LES CIRCUITS DU BOURNEAU. Les circuits du Bourg, quant à eux, ne font l'objet d'aucune proposition.

Nous sommes surpris de constater qu'en nous transmettant ce résultat, les services préfectoraux ne portent aucun jugement sur les augmentations réclamées par le transporteur.

On nous conseille simplement de prendre contact avec d'autres transporteurs "y compris hors du département", afin d'obtenir des propositions pour les circuits du Bourg.

Nous prenons effectivement contact avec un grand nombre de transporteurs de Loire-



Atlantique et de Vendée. A mesure que ces contacts se poursuivent, nous sommes amenés à faire un certain nombre de constatations. Il existe une véritable entente entre les transporteurs pour empêcher toute concurrence. La hausse prohibitive de la So-

ciété QUERARD, ne constitue pas un fait isolé, mais le résultat d'une politique parfaitement concertée. Les transporteurs contactés, ou bien déclarent être dans l'impossibilité d'assurer les circuits, ou proposent des tarifs encore bien supérieurs

à ceux du sous-missionnaire. Il apparaît rapidement que si nous voulons que le transport scolaire soit assuré, cette année encore, par une société privée, nous devrions nous plier aux exigences des transporteurs.

Une seule issue: la municipalisation.

● Nous en étions là à la mi-Août, c'est-à-dire à un mois de la rentrée. Bon nombre de conseillers municipaux étaient en vacances, ce qui ne facilitait pas la prise d'une décision rapide. Néanmoins, aucun des membres présents n'était prêt à subir le diktat des transporteurs.

le coût du ramassage assuré par la commune et ce que demandait le transporteur fut effectuée par les services de la Mairie.

Cette étude fait apparaître que la seule prise en charge par la commune du service de ramassage, permettra d'éviter que les familles aient à supporter l'augmentation massive

réclamée par le transporteur.

En effet, sur le seul transport scolaire, l'économie réalisée par la commune dépassera 9 millions d'anciens francs. Si l'on tient compte de toutes les activités périscolaires qui nécessitent un déplacement des enfants par car, telles que le centre aéré

les sorties pédagogiques, le transport des écoliers à la piscine (qui ouvrira au cours du 1er trimestre 1975), l'économie réalisée sera de 15 millions d'anciens francs.

Les données de cette étude

furent communiquées à chacun des conseillers et, au cours de sa séance du 1er septembre, à l'unanimité (moins une abstention), le Conseil Municipal a décidé que désormais la commune assurerait elle-même son

ramassage scolaire, ce qui nous permettra cette année, de maintenir la participation des familles au même prix que l'an dernier.

○ Nous voulons croire que la remise en adjudication des circuits, demandée par le Préfet, avait pour but de limiter les prétentions des sociétés de transport et non pas de leur permettre, par le biais d'une adjudication, faussée par le jeu des ententes, d'obtenir des tarifs encore supérieurs à leurs propositions initiales.

Il est alors pour le moins curieux que la volonté préfectorale, manifestée en Juin, de limiter à 5 % l'augmentation du coût du ramassage se soit soudainement évanouie au point qu'au mois d'Août la Préfecture soit restée insensible aux augmentations scandaleuses réclamées par certains transporteurs.

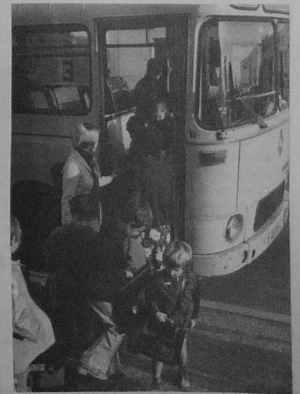
A un moment où l'on faisait grand bruit autour de la baisse de 5 % sur les denrées courantes, on peut s'étonner que le service du Contrôle des Prix n'ait pas été amené à intervenir.

Le fait que sur 200 circuits remis en adjudication sur le département, 171 aient fait l'objet d'une seule soumission, suffisait

HEUREUX TRANSPORTEURS !!

à démontrer l'entente illicite entre les transporteurs. Là non plus, pas d'intervention des pouvoirs publics.

En Juin, la Préfecture semblait animée de la louable intention de limiter la hausse du coût du ramassage à 6 %. Sous la pression des transporteurs, à la fin d'Août, elle consentait 20 %. Malgré ces concessions, le vendredi précédant la rentrée, 110 circuits n'avaient pas été adjudgés parce qu'ils dépassaient les fatidiques 20 %. La Préfecture dut cette fois se mettre à genoux devant les transporteurs et accepter une augmentation supérieure à 20 %. Rappelons encore une fois qu'il s'agit de 20 % sur les tarifs en vigueur au mois de Juin mais que, au cours de l'année scolaire, les transporteurs ont obtenu une revalorisation de 7 % de leur tarif ainsi qu'un abaissement de 10 % de la P.V.A. Ainsi donc, lorsque l'on parle de 20 %, il s'agit en réalité de 34 % sur les tarifs en vigueur l'an dernier à la même époque.



Quelle est l'économie réalisée par la commune?

Transporteur privé

- Circuits C.E.S. Neustrie : (adjudication QUERARD Aout)	216 000 F
- 4 cars - 300 F pour 180 jours	
- Circuits scolaires Bourg :	
- 4 cars à 150 F pour 180 jours	108 000 F
- Pour les circuits de Bourneau, la maison QUERARD n'avait pas soumissionné. Nous évaluons le coût à 150 F par car, comme pour le bourg, le kilométrage étant sensiblement le même :	
- Soit 2 cars à 150 F pour 180 jours d'école	54 000 F
TOTAL	378 000 F

Transport communal

- Achat de 4 cars neufs (amortissement sur 5 ans)	par an..... 84 800 F
- Intérêts de l'emprunt :	par an..... 18 656 F
- Salaire de 4 chauffeurs :	127 296 F
- Assurance tous risques SANDA :	21 492 F
- Carburant - contrat d'entretien SAVIEM - pneumatiques	29 400 F
TOTAL	281 644 F

● Soit une économie annuelle pour la commune de 96 356 F ou 9 635 600 anciens francs, pour le seul ramassage scolaire. Si l'on compte le ramassage des enfants du centre aéré, le transport à la piscine, l'économie réalisée par la commune sera de 15 millions d'anciens francs.

Equipements

L'école de la Croix-Jeannette

L'avant projet

Après de nombreuses discussions intervenues à la Mairie entre les élus, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les inspecteurs de l'enseignement primaire et maternel, ainsi que les services de la jeunesse et des sports et différentes associations, les architectes de l'ATELIER 86 ont pu mettre au point un avant-projet qui tient compte dans la mesure du possible de tous les avis qui ont pu être formulés au cours de son élaboration.

Cet avant-projet doit maintenant être examiné par les services administratifs "compétents" : il faut espérer qu'il ne subira pas de trop profondes modifications et que son étude ne "s'éternisera" pas, ce qui retarderait bien sûr l'ouverture tant attendue (et tellement nécessaire ! voir Bulletin Municipal n° 11 de Janvier 1974, p. 24 : "De la rue de Venise à la Croix-Jeannette").

Ecole ouverte

● "L'Ecole ouverte" de la Croix-Jeannette est un établissement scolaire complété de quelques équipements pouvant servir en dehors du temps scolaire.

L'étude a pour base le programme pédagogique du 6 Avril 1973, avec quelques modifications de surfaces par rapport aux normes, afin de mieux ré-

pondre aux exigences présentes.

RAPPEL DU PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- 4 classes maternelles,
- 10 classes élémentaires,
- 2 classes de perfectionnement,
- 1 cantine (310 rationsnaires)
- 3 logements de fonction.

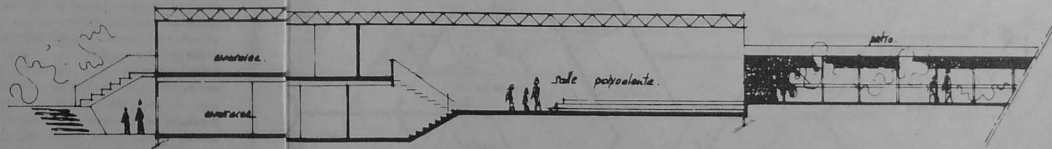
Environnement - Plan masse

● Située à la Croix-Jeannette à proximité du stade, de la piscine et du logement de gardien, l'école ouverte sera dans une zone verte. A l'abri des circulations automobiles,

l'établissement sera accessible depuis les environs par des chemins piétons étudiés dans l'urbanisation. Il y aura une communication entre les espaces de jeux de l'école et

les espaces sportifs ou de loisirs du futur quartier.

Ainsi, au niveau de l'environnement on ne se trouvera plus devant la clôture enfermant le domaine réservé de



l'école (desservie par des rues dangereuses), mais devant un domaine continu ouvert aux piétons de tous âges pour des activités de détente, de sport de culture ou d'enseignement. Le rapport des usagers avec les bâtiments sera donc nouveau.

Le bâtiment est conçu comme une chaîne avec, à une extré-

mité, le club des jeunes en communication avec le groupe primaire, lui-même au contact de l'école maternelle. La chaîne se termine par une liaison prévue entre l'école maternelle et les locaux socio-résidentiels.

Une voie donnera accès depuis la palette de retournement à l'entrée du primaire,

aux locaux de service (cuisine, chaufferie) et à l'école maternelle : toutes les entrées principales sont à proximité de la palette automobile et le reste du terrain est disponible pour les équipements extérieurs d'enseignement et de détente. (Se reporter au Bulletin Municipal n°13 de Juin 1974, p.9)

Le plan

● L'idée essentielle est d'avoir recherché une continuité entre les différentes classes : il y a un enchaînement entre les différents niveaux d'âge et, en particulier, les grands de maternelle sont à proximité des plus jeunes de l'école primaire. Il y a malgré tout une distinction entre les deux groupes, primaire et maternel, qui ont chacun leur entrée et leur territoire extérieur. Le contact entre les deux groupes étant établi par le patio et par le restaurant scolaire.

Le plan est composé sur une trame triangulaire. Il est apparu que cette trame était

les pièces de l'école. Cette salle de jeux se divise en deux zones : pour les petits et pour les grands.

Un atelier est prévu : c'est une salle audio-visuelle à proximité de l'entrée, accessible de l'extérieur.

Les salles d'exercice sont de forme polygonale et comportent un coin vestiaire, un poste d'eau et un accès direct sur l'extérieur.

L'ECOLE PRIMAIRE

Elle est articulée autour de la salle polyvalente mais sur deux plans : la salle polyvalente se trouve à un ni-

poste d'eau à l'étage, l'accès aux salles se fait par une coursière constituant la partie haute de la salle polyvalente.

LES ATELIERS LA BIBLIOTHEQUE

Les salles d'exercice et ateliers communs font partie des espaces exclusivement réservés à la pédagogie (sauf peut-être aux grandes vacances où les espaces classes peuvent servir pour les activités type centre aéré).

Par contre, les ateliers spécifiques sont destinés au travail pédagogique mais aussi aux activités extra-scolaires (associations, club de jeunes,

beaucoup plus souple pour créer les classes et les espaces des salles polyvalentes et de jeux. Elle permet également de varier d'une façon intéressante l'orientation des salles d'exercice.

L'ECOLE MATERNELLE

Elle s'organise à rez-de-chaussée autour de la salle de jeux qui donne accès à toutes

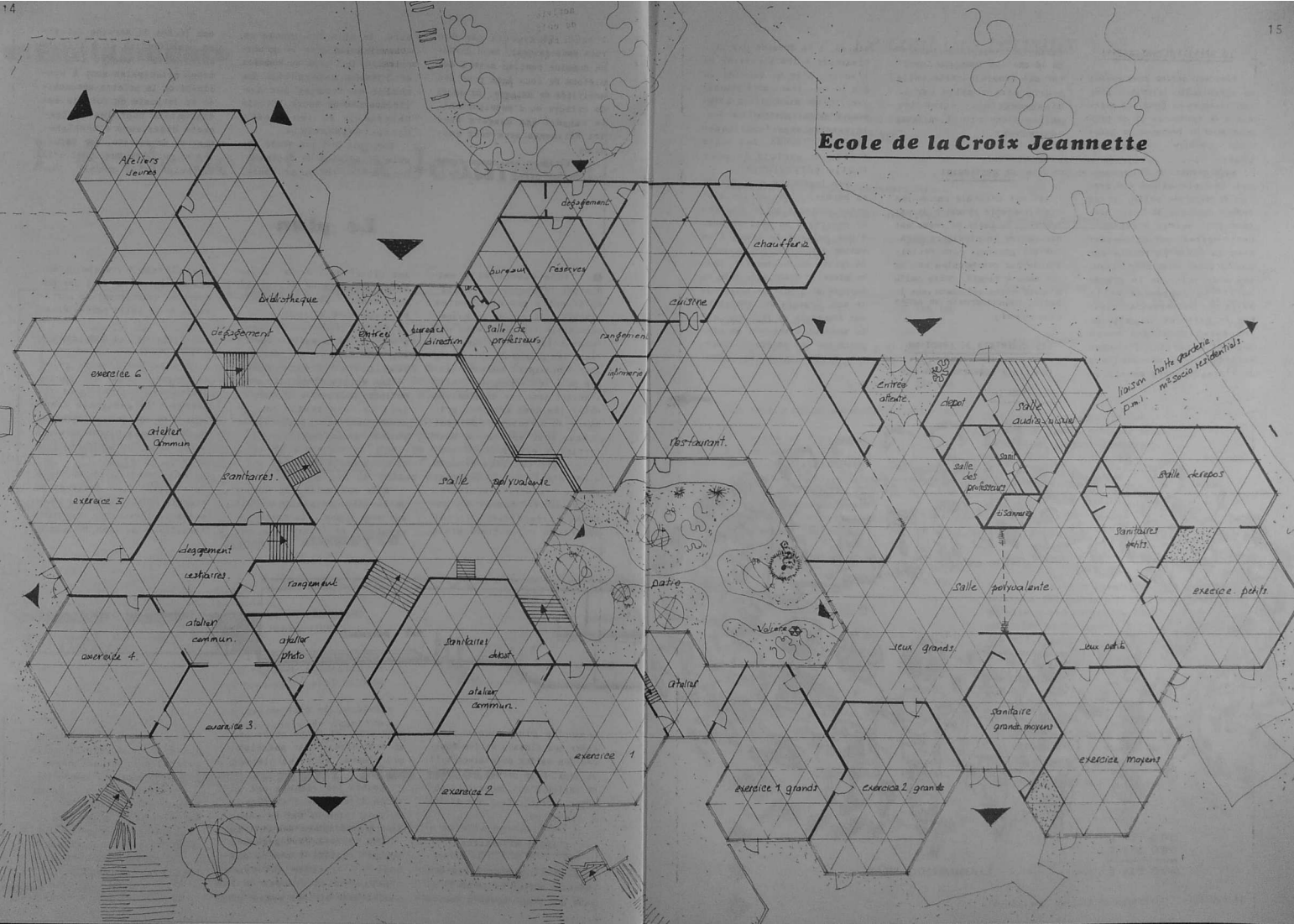
veau moyen et donne accès par un demi-niveau soit aux classes hautes, soit aux classes basses.

Toutes les classes ont un accès direct sur l'extérieur de plain-pied ou par un escalier descendant un demi-niveau. Des espaces de dégagement formant vestiaire mènent aux salles d'exercice qui sont constituées en groupes de 2 salles avec atelier commun et

etc...). Ces ateliers seront accessibles depuis la salle polyvalente. Il est prévu :
 - labo-photo au niveau bas,
 - bibliothèque près de l'entrée et pouvant s'articuler avec le club des jeunes,
 - 3 ateliers en partie haute de la salle polyvalente,
 - 1 atelier audio-visuel à l'entrée maternelle.

suite page 16

Ecole de la Croix Jeannette



LA SALLE POLYVALENTE

Elle est prévue pour servir de circulation interne à l'établissement et pour les activités de spectacle et de réunion pour le bourg et le quartier : théâtre, cinéma, réunions, etc...

Elle accueille 280 personnes. Des gradins ont été prévus en fond de salle, et un espace surélevé de trois marches peut servir d'estrade. Cette estrade est en contact avec la salle de restaurant avec l'usage peut être conjugué avec celui de la grande salle. Le rangement et la salle des professeurs, ainsi que le patio et la salle de restaurant sont des zones pouvant desservir l'espace scénique. L'un des ateliers de l'étage pourra servir de

cabine de projection (super 8 ou 16 mm). La fonction foyer/bar qui complète cette salle pourra être remplie par le dégagement/vestiaires des salles d'exercice 4 et 5 au niveau bas.

LE RESTAURANT

Il est articulé entre les établissements primaire et maternel : la salle de repas est décomposée en plusieurs espaces qui pourront être recloisonnés par des meubles bas ou des bacs à fleurs. Cette salle s'ouvre essentiellement sur le patio, mais comporte un accès extérieur.

LES LOGEMENTS DE FONCTION

Les trois logements ont été

places, à la demande des utilisateurs à 300 m environ de l'école, afin de quitter un peu le soir leur cadre journalier. Cette disposition s'impose d'autant plus qu'une écopose d'autant plus qu'une écopose ouverte peut fonctionner toute la journée, les jours fériés et parfois le soir (salle polyvalente).

Ces logements sont situés en bordure d'une petite placette piéton plantée d'arbres et équipés d'un abri de bus, d'une boîte à lettres, d'un volume d'informations servant au centre socio-éducatif. Cette placette étant elle-même en bordure de l'antenne automobile sud, l'accès des véhicules aux logements se fera par cette antenne à travers la placette sur les bandes de roulement à circulation très lente.



Le cout des travaux

A) ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX "PROGRAMME PEDAGOGIQUE"

a) Construction	
1 - espace pédagogique proprement dit :	
- primaire :	
(sans logement ni ateliers spécifiques, ni club des jeunes)	
1 906 m2 à 1 100 F/m2.....	2 096 600
(2033 m2 corrigés)	
- maternelle :	
(sans logement ni ateliers)	
771 m2 à 1 100 F/m2.....	848 100
(857 m2 corrigés)	
2 - 3 logements de fonction T 4 (80 m2) :	
240 m2 à 1 300 F/m2.....	312 000
H.T.	3 256 700

Soit pour 3 202 m2 corrigés : 1 017 F/m2

b) Voirie et réseaux divers	
1 - branchements E.D.F. (poste de distribution eau, gaz, P.T.).....	75 400
2 - voirie - assainissement - éclairage - terrassements - mer de sable - patageoire ..	180 000
3 - espace vert - mobilier urbain	60 000
H.T.	315 400

RECAPITULATION

a) construction	3 256 700
b) V.R.D.	315 400
H.T.	3 572 100
T.V.A. 17,60 % 628 689	
TOTAL T.T.C.	4 200 789
c) frais d'études	169 031
TOTAL GENERAL	4 369 820

B) DECORATION

- 1 % pour décoration (oeuvre peinte ou sculptée) sur le prix TTC de construction 38 305

C) SURFACES OPTIONNELLES

- primaire : ateliers 158 m2	
- maternelle : ateliers 63 m2	
Total : 222 m2 à 1 100 F =	244 200
T.V.A. 17,60 %	42 979
TOTAL TTC	287 179
Frais d'études	11 487
	298 666

D) MOBILIER

équipement de cuisine, tables, chaises, armoires, mobilier sportif, mobilier de spectacle, matériel audio-visuel, jeux d'enfants 400 000

ESTIMATION GLOBALE

TOTAL A+B+C+D 5 107 000

dont 672 000 F de T.V.A. payée à l'Etat

N.B. - La salle polyvalente fait partie du programme pédagogique. Il faut toutefois noter qu'elle a été portée de 100 à 280 m2. Elle constitue un équipement à l'échelle du bourg dépassant largement le cadre d'une simple construction scolaire.

● SUBVENTIONS

- Primaires	840 000 F
- Maternelles	368 000 F
- Jeunesse et Sports	850 000 F
- Restaurant	120 000 F
400 F par rationnaire(300)	
TOTAL DES SUBVENTIONS	2 178 000 F

5 107 000
- 2 178 000

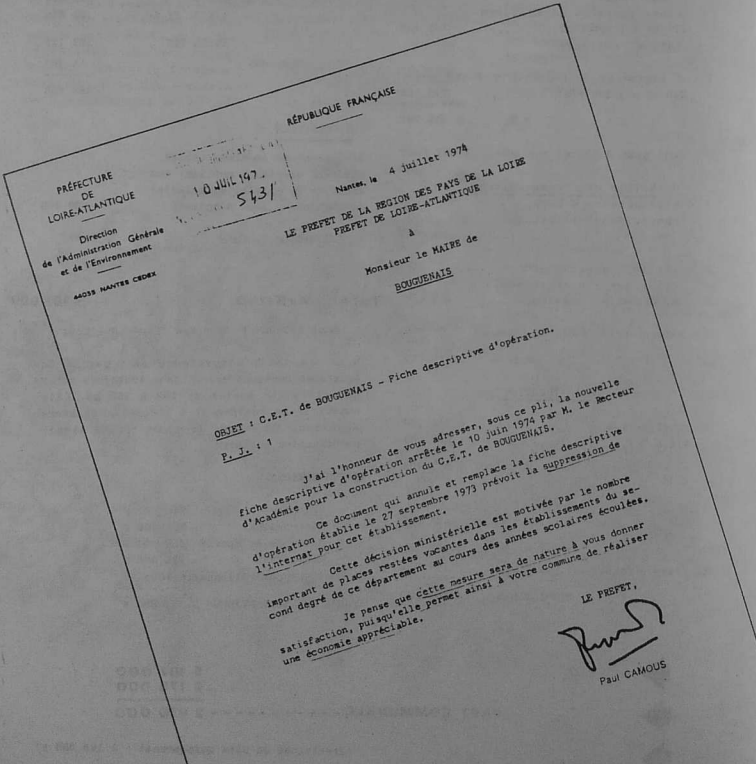
PART COMMUNALE ----- 2 930 000

(Prévisions du plan quinquennal : 3 165 000 F)

Le CET de la Croix-Jeannette

Ou en est on ?

○ Le 10 Juillet, nous recevons de Monsieur le Préfet, la lettre reproduite ci-dessous.

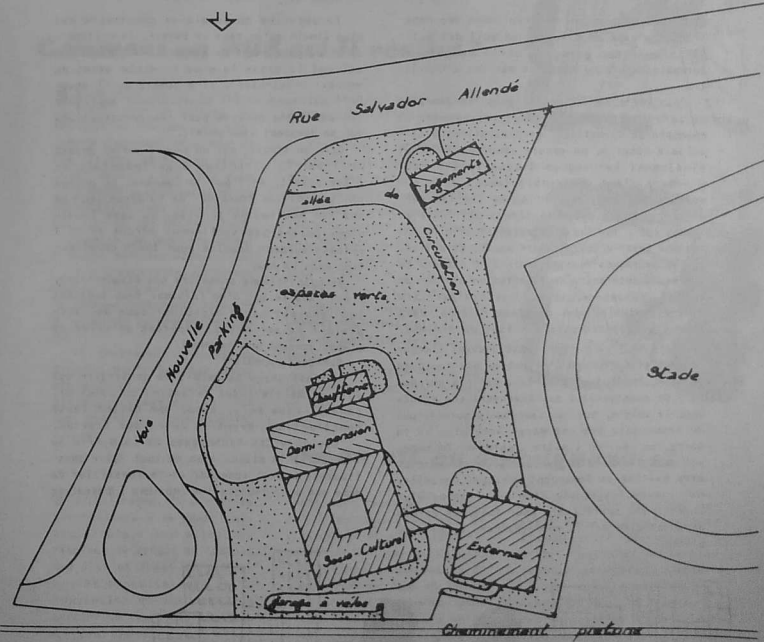


● Le Conseil Municipal déplore ce changement de programme que rien ne laissait prévoir, car ce C.E.T. étant appelé à accueillir des enfants de toute la région du Pays de Retz, et le nombre de places d'internat actuellement disponibles dans les établissements existants étant par ailleurs insuffisant, on peut s'inquiéter des conditions dans lesquelles la scolarité de ces élèves va pouvoir se dérouler, d'autant plus que l'Education Nationale ne prévoit pas de ramassage, laissant les familles qui n'ont pas le choix du C.E.T. se débrouiller par leurs propres moyens.

- LE COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMERCIAL DE BOUGUENAIS
- accueille 324 élèves
 - prépare aux examens suivants :
 - . C.A.P. Employé de Bureau
 - . B.E.P. Comptable Mécanographe
 - . B.E.P. Commerce Option B - Employé des Services Commerciaux
 - . B.E.P. Sténodactylo-correspondancier

Depuis la rentrée scolaire et avant l'installation dans les bâtiments en cours de construction à la Croix-Jeannette, trois sections du C.E.T. fonctionnent à REZE et cinq sections au Lycée des Bourdonnières.

CET Croix Jeanette - Le plan masse



Urbanisme

Construction

Les constructions sans permis

● Sur la Commune ont été réalisées des constructions sans permis, que ce soit des bâtiments annexes, garages, abris de jardin, agrandissements ou même des maisons d'habitation.

Pour certains, mal renseignés, la démarche du permis de construire peut représenter un ensemble de formalités administratives difficiles à remplir, ou encore ignorent-ils tout simplement les règles d'urbanisme ? Pour d'autres c'est vraisemblablement plus une volonté de les détourner ou de les ignorer.

Il ne peut y avoir plusieurs attitudes en la matière : les uns s'astreignent à faire une demande avant d'entreprendre une construction, et les autres estimant pouvoir s'en passer. La vie en société entraîne en effet un minimum de règles, celles-ci peuvent parfois paraître fort discutables pour diverses raisons, mais chacun conviendra qu'il en faut un minimum.

"Cela ne gêne personne" est souvent l'argument utilisé, encore n'en est-on pas toujours certain, surtout si l'on en a parlé à personne. Un constructeur qui déversera ses égouts chez le voisin, qui lui cachera le soleil, qui ne respectera pas une marge latérale, se le verra, un jour ou l'autre, reproché. De même, pas mal d'erreurs de mauvais goût auraient pu être évitées en demandant quelques conseils, car l'aspect agréable d'un quartier ou d'un paysage est appréciable pour tous. Le permis de construire est là pour répondre à ces problèmes.

La démarche du permis de construire est plus simple qu'on peut le penser, la difficulté principale étant de présenter des plans (ce qui est la chose la plus évidente avant de vouloir construire). Il a semblé qu'il devenait malheureusement nécessaire d'appliquer les pénalités prévues pour les constructions qui se feraient sans permis.

Cela se traduit par un procès-verbal dressé soit par la Direction Départementale de l'Équipement, soit par la Commune. Ce procès est transmis au Procureur de la République en vue des poursuites pénales. La taxe locale d'équipement habituellement perçue se voit automatiquement doublée pour toute construction dans ce cas.

Si nous faisons connaître ces dispositions, c'est dans le but d'en informer tous ceux qui les ignorent et de dissuader ceux qui voudraient passer outre, espérons qu'elles ne s'appliqueront que rarement.

Quelques rappels :
- L'affichage du permis de construire est fait en Mairie ; dès réception de celui-ci, pendant deux mois, ainsi que devant toute construction, avant le début des travaux.

Les services techniques de la Mairie se tiennent à la disposition de tout futur constructeur pour l'informer et le conseiller de même que pour fournir les imprimés nécessaires.

P.O.S

Le plan d'occupation des sols

OU EN EST-ON ?

● Afin de définir l'utilisation des sols, de protéger les lieux naturels et de programmer les équipements, la commune a un outil intéressant : le P.O.S.
Alors que le S.D.A.U. trace

les grandes orientations, les perspectives à long terme. Le P.O.S. quant à lui est un document juridique contraignant, opposable aux tiers et qui prévoit pour chaque parcelle sa destination future.

Comment un POS est-il réalisé ?

● D'abord le Préfet prescrit le P.O.S. pour un secteur déterminé et désigne les personnes composant le groupe de travail pour sa mise en œuvre. C'est ce qui a été fait pour BOUGUENAIS à la demande de la Municipalité par arrêté préfectoral du 1er Février 1972.

Ensuite, on peut considérer 6 phases pour son élaboration :

1°- Elaboration conjointe des services de l'Etat et de la commune, notamment au cours de réunions du groupe de travail ;

2°- Le projet est soumis au Conseil Municipal qui donne son avis et le transmet aux différentes administrations pour recueillir leurs observations.

3°- Le P.O.S. fait l'objet d'une publication ;

4°- C'est à ce moment-là qu'intervient l'enquête publique ; c'est pendant cette période que le commissaire-enquêteur reçoit les observations de toutes les personnes qui veulent bien les faire connaître, ces interventions font l'objet d'un rapport ;

5°- Tous ces documents reviennent à nouveau devant le conseil municipal qui délibère sur les modifications à intervenir ;

6°- Le Préfet donne son approbation et le plan a force de loi.

Où en est-on à Bouguenais ?

● Actuellement, le projet est toujours à la phase initiale malgré les multiples réunions du groupe de travail des élus et aussi des différentes consultations de la population effectuées l'an dernier au cours des réunions de quartiers.

En effet, la circulaire ministérielle du 31/7/1973

avait tout remis en question pour les zones autour de l'aérodrome et nécessitait de nouveaux découpages. Depuis, les courbes de nuisances de l'aérodrome se sont retrécies (par suite d'un nouveau mode de calcul...) et il a fallu remettre en chantier de nouveaux projets de zonage.

Nous espérons tout de même



que le conseil municipal devrait adopter prochainement l'avant-projet et que par la suite l'agrément de la Préfecture ne saurait tarder.

Toutefois, depuis maintenant deux ans, la commune et les services de l'Équipement appliquent les directives de ce plan d'occupation des sols.



Travaux

Programme 1974-75

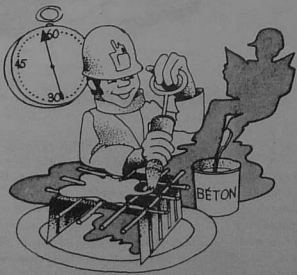
● VOIRIE

P.S.I.R. 1974 :

- Réfection superficielle Rue Georges Clémenceau, Rue de Galheur ;
 - Renforcement Rue Jean Mermoz.
- Montant des travaux : 105 000 F.

AUTRES VOIES :

- Achèvement de la remise en état de la Rue de Beaulieu jusqu'à la bretelle du C.D.58
- Montant des travaux : 92 000 F.
- Voie des Basses-Landes (travaux terminés) ;
 - Zone de la Croix-Jeannette : finition de la rue Salvador Allende (bordures de trottoirs - couches de surface - éclairage public).
 - Eclairage de la voie Sud (accès au C.E.T.).



● ASSAINISSEMENT

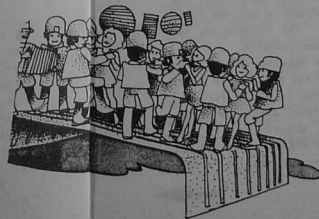
- Zone de la Croix-Jeannette (eaux usées) : montant des travaux : 278 000 F. ;

- . exutoire du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées jusqu'aux Champs de Bougon.
- . exutoire aval le long du ruisseau.

- Rue Louise Michel (eaux usées) partie non encore réalisée : coût 170 000 F.

- Construction d'une deuxième station d'épuration au Bourg : l'urbanisation de la zone de la Croix-Jeannette nécessitant la construction d'une deuxième station d'épuration, celle existant en bas du Quai de la Vallée étant juste suffisante pour épurer la zone actuelle du Bourg.

Suite aux sondages effectués par le Laboratoire Régional d'Angers, le site de Port-Lavigne a été retenu pour l'implantation de cette nouvelle station qui se situera à gauche de la route de Port-Lavigne, sur une superficie d'environ 1 hectare : les fondations, à cet endroit, reposeront directement sur le rocher.



● ECLAIRAGE PUBLIC

Ces travaux non subventionnés, montant 64 200 F, seront entièrement financés par la Commune.

L'ensemble du programme comprendra :

- l'extension de l'éclairage public dans :
 - . la nouvelle voie des Basses Landes ;
 - . Rue Jean-Baptiste Clément
 - . Lotissement du Brussais.
- adjonction de points lumineux supplémentaires à :
 - . Galheur
 - . Rue de la Chapelle.
- mise en conformité de 5 armoires de commande.



La route du Rolly

Grâce à la détermination des habitants : enfin une solution !

○ Le 1er Octobre, à midi, les camions de la carrière des Maraichères bloqués depuis le matin au milieu du village du Rolly, firent demi-tour. Désormais, ils n'emprunteront plus la traversée du village. Grâce à leur détermination, les habitants du Rolly et de la Gilarderie ont obtenu gain de cause.

UNE ROUTE DEVENUE DANGEREUSE

● Comme toutes les carrières situées en bordure de l'agglomération Nantaise, la carrière des Maraichères, située près des villages du Rolly et de la Gilarderie, a connu un développement important au cours des dernières années. Sur le périmètre de l'exploitation, se sont fixées d'autres industries dérivées de l'extraction de la pierre.

L'ensemble de ces activités engendre un trafic intense dont l'écoulement s'effectuait, jusqu'ici, par la petite route qui traverse le village du Rolly.

On a comptabilisé une moyenne de 600 passages journaliers de véhicules de 20 à 40 tonnes. Cette voie communale supportait donc un tonna-

ge supérieur à celui de la plupart des routes nationales. Comme sa destination initiale ne devait être que pour la desserte des riverains, son état était devenu lamentable. Son étroitesse dans la traversée du village ajoutait encore au danger ; c'est miracle que des accidents ne se soient pas produits.

Dès 1971, nous étions intervenus auprès du carrier, M. GRATON, pour lui demander de faire emprunter à ses véhicules un accès direct à partir de la route de Pornic, située en bordure de son exploitation. Demande restée sans réponse comme toutes les démarches faites par la municipalité pour trouver une solution.



Il y avait beaucoup de monde au Rolly ce matin-là...

INTERDIT AUX POIDS LOURDS

Pendant ce temps, la situation s'aggravait au point de devenir insupportable pour les riverains. Face à la mauvaise volonté évidente du carrier, le Maire décida d'interdire, par un arrêté, la circulation des poids lourds sur cette voie, à partir du 1er Octobre 1974.

M. GRATON en fut averti suffisamment à l'avance afin qu'il puisse prendre ses dispositions pour aménager les autres sorties de carrière existant sur la route de Pornic et de la Ville au Denis. A cela, il préféra engager une procédure devant le tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté municipal, mais sans succès.



M. GRATON dut stopper son avancée...

FACE A FACE

Le 1er Octobre au matin, les panneaux d'interdiction étaient en place sur la route et les cantonniers commençaient les travaux de remise en état de la chaussée. Les jours précédents, M. GRATON avait annoncé à qui voulait bien l'entendre qu'il passerait outre à l'interdiction, et même, en utilisant la force s'il le fallait. Il y avait donc beaucoup de monde ce matin-là au Rolly : les habitants des villages, le conseil municipal et aussi des Bouguenaisiens venus apporter leur soutien aux habitants du Rolly.

De son côté, M. GRATON n'était pas resté



Quelques-uns des hommes de main.

inactif puisqu'il avait recruté une dizaine d'hommes de main pour l'aider, le cas échéant, à faire prévaloir ses arguments. C'est à la tête de ce commando, et suivi de quelques camions de la carrière, qu'il entreprit de forcer le passage. Il y eut bien quelques bousculades, dues à la nervosité certaine des mercenaires, mais sans gravité. Devant la détermination des personnes présentes et face

à la gendarmerie qui fit preuve de beaucoup d'autorité, le carrier dut bientôt stopper son avancée. Un gendarme réussit à le convaincre qu'il serait sans doute préférable de rechercher un compromis. Il finit par accepter une rencontre avec le Maire dans le cabinet du sous-préfet qui s'était proposé comme médiateur.

DES SOLUTIONS

Là, en moins de deux heures, des solutions furent trouvées à un conflit qui durait depuis plusieurs années et qui, sans cette action, n'aurait jamais pu aboutir.

Il fut décidé que la route du Rolly ne serait plus désormais empruntée par les camions. Dans l'immédiat, ils utiliseront la sortie provisoire existant sur la route de Pornic. Dans un délai rapide, M. GRATON va construire sur ses propres terrains une sortie définitive suivant les normes exigées par les services de l'Equipement. La Commune participera au financement de 50 % du coût des travaux. Elle s'acquittera de cette participation par des versements échelonnés sur 3 ans. Enfin l'entretien de cette route sera totalement à la charge de la Société des Carrières des Maraichères.



Les camions repartent par la sortie provisoire.

AVIS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Nous avisons tous les demandeurs d'emploi âgés de moins de 60 ans, qu'ils doivent faire actualiser leur carte de pointage le MERCREDI de chaque semaine, de 14 H à 17 H 30,

Pour permettre au Service Local d'établir les quatorzaines dans de meilleures conditions, il est recommandé de se conformer strictement aux jour et heure précités.

Toute absence non motivée peut entraîner une radiation des listes de pointage, et obliger l'intéressé à une réinscription à l'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DE NANTES.

NOTEZ

BIEN

REUNIONS de QUARTIERS

QUARTIER du BOURNEAU

vendredi **18. 10. 1974**

20 h 30

QUARTIER de GALHEUR

vendredi **22. 11. 1974**

20 h 30

Le départ à la retraite de Monsieur LECHARTE



Le 1er août M. LECHARTE, Secrétaire Général, a pris sa retraite après 17 années de services à la Mairie de BOUGUENAIS.

Il aura marqué de sa forte personnalité l'organisation et la marche des services municipaux. Ayant trouvé à son arrivée à BOUGUENAIS une mairie rurale, il a su adapter les structures de l'administration municipale à la dimension d'une Commune suburbaine en pleine expansion.

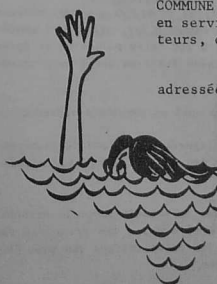
Tous regretteront le dynamisme, le dévouement, la conscience professionnelle d'un homme qui a consacré toute sa vie à la cause communale.

Le Conseil Municipal lui exprime avec ses remerciements tous ses meilleurs voeux de longue et heureuse retraite.



COMMUNE DE BOUGUENAIS (Loire-Atlantique) recrute pour la mise en service de sa piscine municipale, 2 Maîtres-Nageurs Sauveteurs, diplômés d'Etat, permanents à temps plein.

Les candidatures avec curriculum vitae devront être adressées à M. le Maire de BOUGUENAIS 44 340



Problemes sociaux

Nous avons des principes

MANIFESTATION D'AGRICULTEURS

Le 19 Juillet 1974 une manifestation s'est déroulée à BOUGUENAI aux abords de l'Entreprise ATLANTIQUE VIANDES. Nous avons reçu des représentants d'agriculteurs l'information suivante :

NOUS AVONS DES PRINCIPES

○ Nous réclamons un salaire décent. Nous voulons que nos produits soient payés à leur prix de revient, nos coûts de production sont en augmentation constante. Nous n'acceptons pas de vendre nos produits moins cher, alors que vous consommateurs les payez plus que l'an dernier.

Nous ne tolérons pas les importations de viande à 7 Francs le kilog, alors qu'on exporte quelques mois plus tard à 4 40 F (qui paie la différence ?).

NOUS CONSTATONS

que le gouvernement tente de nous faire passer pour des assistés, alors que nous sommes les premiers à faire les frais de l'inflation,

que les subventions accordées aux agriculteurs ne sont pas de nature à les sortir de l'ornière mais plutôt à les faire patienter et faire croire à l'opinion publique que l'on s'occupe d'eux.

que nos charges sont en constante augmentation.

une volonté délibérée de la part du gouvernement de faire des agriculteurs des laissés pour compte".

La colère des agriculteurs est le résultat de la contradiction entre les principes que nous avons et les constatations que nous faisons jusqu'alors.



Licenciements au G.I.M.M

A la fin du mois de septembre, la Direction du G.I.M.M. annonçait 50 licenciements. A la suite de l'action des travailleurs de l'Entreprise, le nombre était ramené à 20.

Les délégués du G.I.M.M. exposent le sens de leur action.

● A LYON, lors d'un pique-nique mémorable du Gouvernement, Monsieur GISCARD D'ESTAING assurait que "la FRANCE se portait bien". Et voilà qu'aujourd'hui "la situation est grave" et qu'elle exige "la solidarité de tous".

Les travailleurs des tanneries d'ANNONAY, du FRANCE, de TITAN-CODER et du GIMM sont invités à cet effort d'austérité salutaire par les magnats des sociétés pétrolières.

"La crise ? C'est la faute au pétrole, aux arabes (une petite note raciste au passage), c'est la faute aux allemands (ranimons les vieux fantômes revanchards), c'est la faute à tout le monde. C'est ta faute, travailleur du GIMM, tu as trop consommé, tu es trop heureux, tu es trop gourmand... sois raisonnable... et accepte d'être licencié ou d'être moins payé et tu seras un vrai patriote". Voilà ce que te dit ton Président, ton patron, ta télé, ton journal bien pensant.

Des marchands de canons, des marchands d'hommes, voilà les moralistes qui veulent nous enseigner le rationnement, les privations au nom de la "solidarité nationale", ceux-là mêmes dont les portefeuilles d'actions battent à la place du coeur sous le revers de la jaquette.

Ce n'est pas une farce grotesque, hélas ! C'est un drame.

La riposte exemplaire des syndiqués C.G.T. du GIMM constitue une réponse à la mesure de chantage scandaleuse.

La direction du GIMM annonce : "50 licenciements, diminution d'horaires sans compensation de salaires pour les autres et dénonciation de l'accord salarial". Les ouvriers du GIMM répondent par l'occupation de l'usine et la grève de 24 heures reconductible.

Huit jours après, la direction du GIMM recule "20 licenciements". Passons sur les dispositions vicieuses qui comprennent en outre, les nouvelles propositions afin d'abuser les travailleurs et de reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre ! Un marchandage honteux !

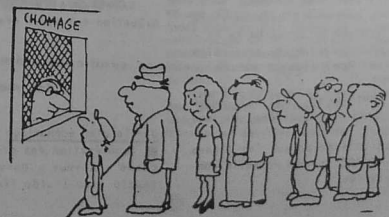
Des hommes-carpettes, voilà ce que le patronat voudrait bien tenir en face de lui. Les travailleurs du GIMM ne sont pas dupes. Syndiqués en masse à la C.G.T. unis et fermes, ils donneront au patronat une vraie réplique de classe.

La crise du GIMM dépasse le fait divers local. Nous devons y réfléchir. C'est la crise qui nous menace tous, celle dont on voudrait nous faire porter le chapeau (haut-de-forme, comme celui d'un F.B.D.) si nous ne répondons pas NON aux privations. NON à l'exploitation, car notre pays est riche de notre travail et ses richesses doivent nous revenir.

Unité et solidarité avec le GIMM.

Les délégués C.G.T. du GIMM.

30 Septembre 1974



Menaces sur l'emploi à la S.N.I.A.S.

► Les organisations syndicales de la S.N.I.A.S. exposent les problèmes d'emploi qui se posent actuellement dans l'industrie aéronautique civile. Nous leur avons ouvert les colonnes du bulletin municipal, parce que la commune est directement concernée par l'avenir de l'usine de la S.N.I.A.S. qui fournit du travail à de nombreux Bouguenaisiens. Au niveau des finances communales, une baisse d'activité de cette industrie constituerait une perte de ressources importante pour la commune.

■ Face à la crise aéronautique actuelle, les organisations syndicales CFDT - CGT - FO - CGC de la SMIA BOUGUENAIS attirent l'attention de l'ensemble de la population de la commune sur l'avenir de l'emploi des 2850 travailleurs de cette entreprise. Ces effectifs étaient de 3000 emplois en 1970.

Votre commune est particulièrement concernée puisque cette usine fait vivre environ 300 familles sur son territoire et assure l'emploi de nombreux jeunes.

Quelle est aujourd'hui notre situation ?

■ Notre entreprise nationalisée travaille depuis plusieurs années à la construction de deux avions civils "Concorde et Airbus" qui devraient constituer aujourd'hui l'essentiel de nos plans de charge.

Le programme Concorde connaît un débouché commercial particulièrement difficile (9 commandes fermes enregistrées jusqu'à présent, alors qu'il était prévu plusieurs centaines d'appareils).

Les Etats-Unis qui possèdent 90 % du marché mondial de l'aviation civile nous livrent, dans ce domaine, une guerre sans merci.

D'autre part, la décision gouvernementale d'arrêter la fabrication du Concorde au seizième appareil a pour conséquence, pour notre usine, de supprimer tout travail sur cette fabrication.

Notre seconde fabrication, l'AIRBUS, avion moyen courrier d'environ 260 places, se vend très mal aussi.

Depuis sa mise en service sur les lignes régulières d'AIR-FRANCE, aucune nouvelle commande n'est enregistrée.

Actuellement, la fabrication de la voilure HS 146 sous-traitée par l'entreprise anglaise HAKERS SIDDELEY ne garantit pas durablement notre emploi à tous, d'autant qu'il est possible que le contrat soit dénoncé par le gouvernement anglais au-delà du dixième appareil. Ce travail représentera environ 15 % de notre plan de charges.

L'avenir de notre entreprise est donc lié directement au développement des deux plus importants programmes aéronautiques.

A terme, c'est le démantèlement de l'aéronautique civile si le gouvernement se refuse à conserver le potentiel technique et humain de cette industrie nationale.

La dégradation de l'emploi dans notre division Avion (15000 travailleurs) est là pour nous le prouver. Depuis 2 ans, 2000 emplois ont été supprimés dans la société.

CHATEAUBRIANT : 800 emplois sont sur le point d'être supprimés.

TOULOUSE : (8000 travailleurs). Après les mutations et déplacements forcés, c'est le licenciement de 500 à 700 techniciens des bureaux d'études qui est annoncé.

ROCHEFORT : la situation est très menacée. SAINT-NAZAIRE : (2500 travailleurs). La situation est aussi grave que celle de NANTES.

Les syndicats proposent des mesures d'urgence :

Sur le plan économique :

■ Accélération des programmes en cours (Concorde - Airbus - Corvette) et leur soutien résolu avec l'aide financière indispensable

à leur développement industriel et commercial. Lancement de nouvelles études d'avions civils pour sauvegarder l'avenir.

Sur le plan social :

Le retour aux 40 H de travail par semaine (compensé).

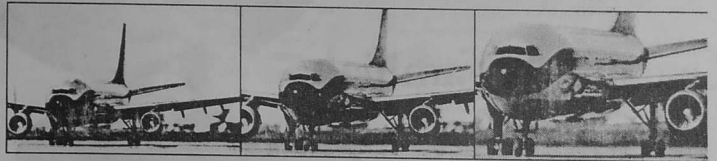
Le départ en retraite des travailleurs de 60 ans, avec 80 % des ressources.

Pour imposer ces mesures, les organisations syndicales ont besoin du soutien de l'ensemble de l'opinion publique. Il est temps que s'engage un large débat public sur la politique des transports aéronautiques pour briser le mur de silence qui entoure ces problèmes. Pour cela, inter-syndicalement, nous avons engagé une campagne d'interventions auprès des pouvoirs pu-

blics de la région (Maire, conseiller, député, etc.) dans le but que s'ouvre le plus rapidement possible à l'assemblée nationale un débat parlementaire sur l'avenir des 40 000 salariés de la S.N.I.A.S.

Dans cette bataille de longue haleine qui s'engage, les travailleurs de BOUGUENAIS, avec leurs organisations syndicales, invitent tous les habitants de cette commune à soutenir leurs initiatives pour garantir l'emploi.

Les organisations CFDT, CGT, FO, CGC remercient la municipalité de BOUGUENAIS qui, par son Maire M. AITAÏN, s'est engagée à soutenir notre lutte et met à notre disposition cette tribune.



Qui ne paie pas la taxe radio-télé ?

Vous devez savoir ...

TROP peu de personnes savent qu'il existe des cas d'exonération de la taxe TV. Sans entrer dans les détails, il faut savoir que toute personne âgée de plus de 65 ans est exonérée de la taxe radio dans tous les cas. Les personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité) atteintes d'une incapacité reconnue de 100 % et non imposables sont exonérées de la taxe TV. Profitent également de ce droit :

— les titulaires d'une pension vieillesse de la Sécurité sociale dont les ressources sont inférieures à 6 000 F par an (9 000 F pour un couple).

— Les demandes d'exonération sont à adresser dans tous les cas au centre régional ORTF dont vous dépendez. Elles doivent comporter : fiche d'état civil, numéro du dernier avis de paiement et toutes les justifications de revenus, telles que photocopie des titres de pension, de retraite, justification de ressources, etc.

— les bénéficiaires de l'un des avantages vieillesse suivants : allocations aux vieux travailleurs salariés, secours

Social

Equipements

Une crèche familiale à Bouguenais ?



■ Au début de cette année, nous recevions une lettre-circulaire du Ministre de la Santé, encourageant les municipalités à construire des crèches traditionnelles ou collectives. Ce projet, discuté en Commission des Affaires Sociales, parut difficile à réaliser. Le coût élevé du fonctionnement, la population disséminée sur toute la commune rendant l'implantation malaisée, le problème de la garde des enfants restait entier, aussi avons-nous étudié la création d'une crèche familiale.

Qu'est-ce qu'une crèche familiale

■ Elle est définie par les textes comme "un service assurant la garde des enfants bien portants, de 6 semaines à 3 ans, pendant la journée, durant le travail de leur mère". L'accueil des enfants est assuré par des familles gardiennes agréées, encadrées par un

personnel spécialisé (puéricultrice), sous l'égide d'un organisme gestionnaire (bureaux d'Aide Sociale, Hygiène, C.A.F., etc...). La première crèche familiale fut créée à SARCELLES en 1959. Actuellement, 219 crèches fonctionnent.

Son fonctionnement

■ Ce service met donc en rapport : la Directrice de crèche-puéricultrice, assistée pour le travail administratif d'une secrétaire ; les gardiennes ; les parents des nourrissons.

Les gardiennes agréées (21 à 60 ans), recrutées par la Directrice-Puéricultrice, sont responsables d'un ou deux enfants, 5 jours par semaine (le 6e à débattre) de 7 H 30 à 19 H 30 (les horaires pouvant être modulés).

Les gardiennes sont payées au mois et perçoivent une indemnité journalière de nourriture, une indemnité mensuelle pour le matériel dont elles assurent l'entretien (lit, literie, parc, chaise étant fournis par la crèche) et des congés payés. Elles sont réglées par le Percepteur.

Les parents confient un nourrisson à la crèche familiale, à une gardienne de leur choix (jeune ou plus âgée), à proximité de leur domicile, etc... au moins 20 jours par mois et règlent la somme due à la crèche.

Ils peuvent prétendre à trois allocations :

- allocation employeur
- allocation légale C.A.F.
- allocation extra-légale C.A.F.

un barème étant établi selon le quotient familial.

Le nourrisson est visité chaque semaine par la puéricultrice et doit être présenté aux consultations des nourrissons. Chaque mois, jusqu'à un an, il est visité par le pédiatre et tous les deux mois au-dessus d'un an.

Le coût du fonctionnement d'une crèche familiale est inférieur d'un quart à celui de la crèche traditionnelle et cela pour les crèches précitées.

Il a semblé à la Commission des Affaires Sociales que la crèche familiale correspondait le mieux aux besoins. Cependant, avant de poursuivre ce projet, il nous faut des données plus précises en ce qui concerne le nombre de gardiennes sur la commune, le nombre d'enfants de moins de 3 ans, le nombre d'enfants gardés actuellement, le nombre de femmes au travail.

Cette étude sera faite en liaison avec les assistantes sociales et puéricultrice du secteur.

La prochaine réunion de la Commission des Affaires Sociales devant avoir lieu le 21 Novembre prochain, il serait bon que les gardiennes, les personnes désirant le devenir, les mères de famille, les personnes intéressées par la création de ce service, se fassent connaître en Mairie ou prennent contact les Mardi et Jeudi à la Mairie, à 17 H 30, où les adjoints aux Affaires Sociales les recevront.

Une réunion pourrait, par la suite, être provoquée, pour rassembler toutes les personnes intéressées.



QUELLES SONT LES REALISATIONS A NANTES ET DANS LA PERIPHERIE ?

Crèche familiale à SAINT-HERBLAIN - 2 unités de 40.

Crèche familiale à SAINT-SEBASTIEN - 2 unités de 40.

NANTES :

- 1 crèche familiale de 2 unités (80).

- 4 crèches collectives. Total : 230 places



Les activités du club

Une sortie à la mer très appréciée

◆ Pour clôturer une bonne année de rencontres amicales du Club du 3ème âge de BOUGUENAIS-LES COUËTS, tous les anciens qui en font partie, 65 environ, se retrouvèrent à 9 heures le matin du Jeudi 27 Juin, pour prendre le car qui devait les promener toute la journée.

Départ par BOUGUENAIS pour prendre les anciens de BOUGUENAIS, avec la doyenne de 91 ans, puis PAINBOEUF, arrêt à Mindin pour admirer le nouveau pont en construction et assister à l'embarquement du bac. Nouvel arrêt pour visiter le camping de la "Pierre l'étélée" dans les sous-bois. Le temps était beau, pas de vent, idéal pour excursionner.

Après un ralentissement pour avoir une meilleure vue des plages de SAINT-BREVIN, nous sommes arrivés à la Maison Familiale de THARON où nous attendait un bon repas. Au menu : assiette de fruits de mer, lotte au beurre blanc, poulet rôti, frites, fromage, fraises au sucre, café.

Dès le café, l'ambiance a commencé à monter d'un ton : avant, personne ne perdait une bouchée du bon repas. Les chansons et les bonnes histoires ont commencé à se faire entendre, et nous avons bien ri ! Je crois bien qu'on aurait pu rester jusqu'au soir sans faire tarir la mémoire des chanteurs et chanteuses. Mais il fallait repartir en remerciant

les hôtes de la "Maison Familiale" qui nous avaient si bien accueillis.

Retour par PREFAILLES, la Pointe Saint-Gildas, le nouveau port de PORNIC, arrêt à l'ancien port de PORNIC, achat de cartes postales, puis passage à LA BERNIERIE, BOURGNEUF, ARRÔT à MACHECOUL, les Messieurs avaient un peu soif, et les dames ont acheté des sardines. SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU et Passay-LA-CHEVROLIERE où nous avons vu les pêcheurs d'anguilles. Retour par PONT-SAINT-MARTIN.

Tout le long de la route, les chansons ont été reprises en chœur, vieilles chansons françaises et chansons de notre jeune temps, sans compter les conteurs d'histoires qui nous faisaient bien rire.

Enfin sans incidents, ni malaises, chacun a été reconduit chez soi, ravi de la bonne journée passée ensemble.

Nous allons nous mettre à travailler, pour pouvoir, avec l'argent gagné à notre prochaine vente, et il faut le dire, avec l'aide bienveillante de la Municipalité, recommencer l'année prochaine vers un autre horizon, un aussi agréable voyage.

Une fidèle habituée du Club.

RETENEZ CES DATES : 7 & 8 DECEMBRE

Local médico-social des Couëts

Exposition vente du Club 3e Age des travaux "faits main"

vous seront proposés pour vos cadeaux de fin d'année.

A bientôt.



consommons mieux - évitons le gaspillage

● Pratiquement, que pouvons-nous faire au niveau de l'eau ?

- réparer les robinets et les tuyaux qui ont des fuites, remplacer un joint suffit parfois.

- ne pas laisser couler un robinet inutilement.

- régler la chasse d'eau au minimum. - si vous remplacez les bains par des douches, il faut savoir que cela demande cinq fois moins d'eau.

- utiliser les machines à laver ou les lave-vaisselles à pleine capacité, il faut attendre que la vaisselle ou le linge se soient accumulés pour constituer une charge complète.

- ne pas laver trop souvent sa voiture, cela n'améliore pas l'état de la peinture, utiliser un seau et une éponge au lieu d'une lance.

S.M.I.C. 6,55 F

A compter du 1er septembre 1974, le taux horaire du S.M.I.C. (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance), est fixé à 6,55 F C'EST-À-DIRE QUE LA LOI FAIT UNE OBLIGATION A TOUT EMPLOYEUR DU TERRITOIRE METROPOLITAIN DE VERSER UN SALAIRE HORAIRE AU MOINS EGAL A CETTE SOMME.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES FIXENT ÉGALEMENT DES MINIMA PLUS FAVORABLES SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ.

Le Corps des sapeurs-pompiers de Bouguenais

UN CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

► BOUGUENAIS, comme certaines communes de la périphérie nantaise, est dotée d'un corps autonome de sapeurs pompiers dit "Centre de Première Intervention". (C.P.I.). Ces sapeurs pompiers sont bénévoles.

Les C.P.I. sont placés sous contrôle de l'Inspection Départementale des services d'incendie et de secours et sous l'autorité du Maire.

Le rôle d'un Centre de Première Intervention est d'intervenir dans tous les sinistres (incendies, acci-

dents, noyades, tempêtes, retirer les animaux enlisés, destruction de nids de frelons, etc.).

Les sapeurs ne doivent donc en principe intervenir que lorsqu'il y a des vies en danger ou des biens matériels susceptibles d'être brûlés ou détruits, ces interventions ne devant être faites que dans les limites de la commune. Chaque fois que le chef de corps d'un P.C.I. se rend compte que le sinistre sur lequel il a été appelé est

important ou susceptible de prendre de l'importance, il est fait appel au chef de centre de secours dont il dépend, c'est-à-dire celui de NANTES.

Cependant il arrive que nos sapeurs pompiers soient sollicités pour des travaux divers : vidage de puits, de caves, exercices sur propriétés lors du brûlage de ronces, haies, etc. et par exemple cet été remplissage chaque semaine de la patinoire du Centre Aéré de la Ville au Denis.

HISTORIQUE

► La création du C.P.I. de BOUGUENAIS remonte aux années 1920-1921 et la consultation du "registre matricule" nous indique que le sapeur inscrit avec le n° 1 était M. Constant LEPINE - né le 2 Juin 1864.

Nous n'avons pu retrouver tous les noms des chefs de corps qui en assurèrent le

commandement, mais nos recherches nous ont fait remonter jusqu'à M. Charles ORIEUX, puis se succédèrent MM. Auguste BOITEAU, Joseph EMEREAU, Marcel CAILLARD puis, depuis le 1er Juillet 1970, M. Yves ROGUET.

Mais avant de vous faire connaître le fonctionnement et

les équipements de notre corps actuel, peut-être serait-il bon de vous rappeler que nos "anciens" intervenaient au feu en utilisant tous moyens de transport qu'ils pouvaient trouver : charrette, voiture automobile personnelle pour tracteur au début la célèbre pompe à bras puis ensuite la

"moto pompe", ils y entassaient le matériel, tuyaux, etc. et assuraient également le transport des sapeurs. Bien sûr on peut sourire en pensant à ces expéditions et

surtout en se rappelant que ces sapeurs étaient vêtus d'un treillis blanc, oui blanc. L'eau était transportée à l'aide de seaux en toile et les alertes étaient déclen-

chées au moyen des cloches de l'église. "on sonnait le tocsin", on faisait même parfois l'appel à l'aide du clairon.

LES EFFECTIFS

► Notre corps actuel de sapeurs pompiers est composé de :

- 1 adjudant-chef de corps M. Yves ROGUET ;
- 2 sergents : MM. Roger BLIN et Louis CALLARD ;
- 3 caporaux : MM. Guy HOCHET, Jacques REYBEROLLE et Jean-Pierre RICHEUX ;
- 13 sapeurs.

L'effectif étant fixé par la Préfecture compte tenu de l'importance de la population. Le Chef de Corps est nommé par arrêté préfectoral.

Le recrutement se fait par appel aux volontaires qui prennent au minimum un engagement de 5 ans, bien sûr renouvelable. Ils sont soumis à une visite médicale et doivent répondre à certaines conditions

fixées par le Ministère de l'Intérieur (où on relève notamment des impératifs comme l'acuité visuelle, la taille, l'examen d'aptitude physique, etc.), ils doivent par la suite se soumettre à une visite médicale périodique.

Le titre de vétéran s'acquiert à partir de l'âge de 60 ans et après 20 années de service comme pompier.

LA FORMATION

► Les chefs de corps doivent obligatoirement suivre :

- 1 stage d'information générale ;
- 1 stage de préparation au commandement et être titulaire du Brevet National de Secourisme.

Les gradés suivent durant 3 journées par an des cours de formation et de perfectionnement à la caserne GOUZE à NANTES.

L'instruction des sapeurs est faite dans le cadre même

du corps de première intervention. Les gradés donnant eux-mêmes l'instruction de base (définition des matériels, utilisation, description, etc) la plupart des pompiers possédant leur diplôme de secouriste.



ACTIVITES SPORTIVES

► Nos pompiers entretiennent également leur condition physique par un entraînement soutenu : pratique du football, du cross avec participation, pour ce sport, à des compétitions à l'échelon départemental et interdépartemental, là de bons résultats d'ensemble sont enregistrés chaque année. Des sorties d'exercice ont

lieu le premier dimanche de chaque mois ; à cette occasion il est procédé plus particulièrement à la vérification des bouches d'eau, au nettoyage et à l'entretien du matériel et des moteurs, à la vérification des lances, des tuyaux, etc.

Les pompiers volontaires du C.P.I. sont assurés par la

LE PARC MATERIEL

► Le parc de matériel du C.P.I. de BOUGUENNAIS, qui est assez important, se compose actuellement de :

- 1 fourgon pompe tonne de type GUINARD, acquis en 1970 (en remplacement du camion LAFFLY qui datait de 1939 !) équipé d'une réserve de 3500

litres d'eau et pouvant transporter 8 hommes ;

- 1 camionnette Dodge acquise en 1949, tractant un groupe moto-pompe débitant 30 m³ à l'heure. Cette camionnette assure également le transport d'hommes et de matériel ;

- 1 fourgon ambulance (acquis en occasion en 1970) ;

LE LOCAL

► Tout ce matériel se trouve rangé dans un local de 11 X 9 construit au cours des années 1960-1961 dans la cour de l'ancienne mairie sur l'emplacement de vieux baraquements démolis.

Une tour de séchage pour les tuyaux, édifiée en 1969 à

côté du local, complète ces équipements.

La municipalité ayant à sa charge la construction et l'entretien des locaux, l'acquisition des véhicules, des engins et du matériel divers, des tenues de feu et le versement d'une indemnité horaire

allouée aux pompiers en compensation du temps passé au service de tous (indemnité n'ayant en aucun cas le caractère de salaire ou de rémunération).

Les sapeurs pompiers ayant à leur charge l'achat de leur tenue de sortie.

1974: DEJA 80 INTERVENTIONS

► Cette année, nos pompiers ont été très sollicités avec, jusqu'à ce jour, 80 interventions environ, interventions

devenues très fréquentes au cours des deux derniers mois de Juillet et d'Août avec 36 sorties, en majorité des feux

de broussailles et destruction de nids de guêpes et frelons.

ALERTE!

► L'intervention des pompiers de BOUGUENNAIS est obtenue par appel téléphonique au 78-61-18 qui est celui de la Mairie ; de là est mise en action, immédiatement, la sirène d'alarme. Nous tenons d'ailleurs à rappeler qu'il est nécessaire de bien préciser le lieu et la nature du sinistre de façon à ce que l'intervention ait lieu

dans les meilleures conditions possibles.

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie, les particuliers peuvent soit prévenir l'un des pompiers qui déclenchera l'alerte, soit venir au local et casser la vitre de protection du bouton de mise en fonctionnement direct de la sirène et là, ils

peuvent eux-mêmes déclencher l'alerte. Enfin, en dernier ressort, ils peuvent appeler directement le corps de NANTES au 74-12-34.

Nous tenons également à signaler qu'à lieu chaque premier mercredi du mois, à midi, des essais de fonctionnement de la sirène, essais qui sont déclenchés automatiquement

et directement par la Protection Civile de NANTES. Les pompiers participent à

toutes les manifestations locales (voeux pour le 1er de l'an à la Mairie, dépôt de

gerbes au 11 Novembre, remise de décorations, etc.).

L'AMICALE

► Nos sapeurs pompiers ont constitué une "amicale" où ils peuvent aussi se retrouver et se réunir avec leurs familles. Ils se préparent des réunions, des festivités diverses et en particulier la traditionnelle fête de la Sainte Barbe, honorée comme patronne des artilleurs, des sapeurs et des pompiers.

C'est en vertu de cette tradition que le dimanche de Décembre se rapprochant le plus de cette fête, que les membres de notre corps local réveillés tôt le matin par la

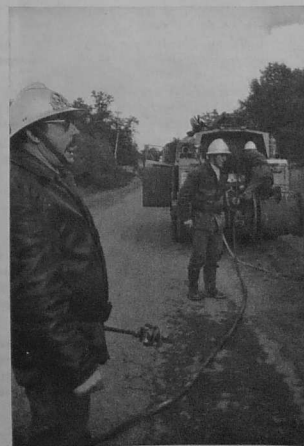
sirène d'alerte, s'affairent en tenue d'exercice autour de leur matériel, avant de le présenter à la revue. Puis à midi, a lieu le traditionnel banquet où se trouvent réunis tous les pompiers et leurs épouses.

Nous ne saurions mieux terminer cet article sans faire part à nos vaillants et infatigables sapeurs, à ces "soldats du feu", de la satisfaction générale de la population pour leurs nombreuses interventions auxquelles ils ont dû faire face et cela à chaque

fois avec promptitude, dévouement et une compétence sans cesse accrue.

Leur efficacité et les moyens dont ils sont dotés permettent en effet une intervention rapide, limitant ainsi les méfaits du feu et par conséquent de sauver des personnes ou des biens.

Au nom de la population Bouguennaisienne nous tenions à leur renouveler nos félicitations et notre reconnaissance.



Loisirs

Jeunes

Le centre de pré-ados de la Ville-au-Denis

● Cette année, le centre aéré accueillait en plus de ses 160 enfants un groupe de préados de 12 à 14 ans, composé d'une trentaine de filles et de garçons.

Avec trois moniteurs de plus de 18 ans, c'est presque un groupe de fonctionnement idéal.

Durant le mois choisi, les jeunes ont pu se livrer à de nombreuses activités : photo, montage diapositives, émaux sur cuivre, danses, etc... et bien sûr, le gros du sujet était la randonnée pédestre ou en vélo, pour une ou plusieurs nuits de camping.

Du lac de Grand-Lieu à pied, à AIGREFEUILLE ou SAINT-BREVIN en vélo, nos jeunes étaient prêts.

Après une découverte et l'apprentissage de l'utilisation du matériel, ils sont partis. Les kilomètres n'ont jamais effrayé personne et les 25 pour AIGREFEUILLE se sont "avalés" facilement, après une pause d'une heure pour pique-niquer.

Là, dans le fond d'une vallée encaissée, au bord de la Maine, les jeunes ont appris à monter une tente, à faire les courses et la cuisine, avant de se retrouver tous, le soir,

autour d'un grand feu de bois. Le lendemain a été l'occasion d'une initiation à la varappe sur les rochers d'AIGREFEUILLE qui laissera à certains un souvenir inoubliable.

La dernière randonnée à SAINT-BREVIN ne posa, elle non plus, aucun problème. Les 50 Kms effectués en 4 H n'ont pas pesé lourd sur les pédales et c'est frais et presque dispos que nos préados ont su profiter des joies de la plage pendant trois jours pleinement ensoleillés.

Il est certain que l'expérience préados se révèle parfaitement concluante. Le groupe était très homogène, s'entendait bien, participait aux tâches communes ainsi qu'à la préparation de jeux ou d'activités pour les petits dans une ambiance de saine camaraderie. Il suffit d'écouter ce qu'en pensent les préados qui sont prêts à "remettre ça" l'année prochaine avec un souhait important : que l'on repousse jusqu'à 15 ans les limites d'inscription.

Expérience donc très satisfaisante pour une première année qui doit se poursuivre dans les années à venir sous les meilleurs auspices.

La Maison de jeunes

● Il est encore difficile de dire ce que sera la Maison des Jeunes en cette nouvelle année. Certainement différente de ce qu'elle a été en 1974. Tout en continuant ses activités traditionnelles désormais, l'équipe d'animation désireuse de s'agrandir, souhaiterait une plus large diffusion de son activité, une coordination plus grande et effective avec le monde des adultes, en bref une plus large participation de tous.

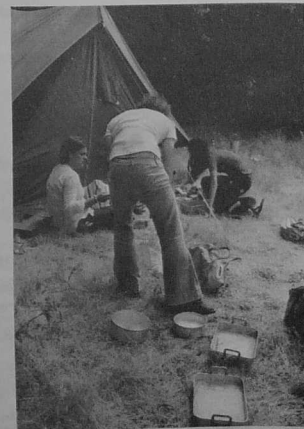
Il y a tout de même beaucoup de chemin parcouru depuis ces deux années d'existence. Certes, l'audience que nous avons eue l'an passé sur le plan interne de la M.J. est faible, environ 80 adhérents, ce n'est pas suffisant. Mais après les problèmes que la M.J. avait eus à surmonter, le bilan de la saison passée reste très positif. Notre vœu le plus cher est qu'enfin plus de monde vienne nous voir, nous aider, nous comprendre et nous apporter leur expérience.

L'an dernier, en guitare, photo, cabaret et théâtre, les ateliers des jeunes ont essayé tout en apprenant, construisant, créant, de favoriser une écoute plus élargie de leurs réalisations.

Que l'on se souvienne de l'expo 1900, de la soirée cabaret, de la pièce de théâtre, qui sont trois réalisations à part entière des adhérents de la M.J. Que l'on se souvienne également des soirées spectacles organisées en liaison avec le C.A.S. de Cheviré : Steve Waring, Anné Vanderlovs, Michel et Monique, l'O.P.P.L., le Fest-Moz, etc... pour se rendre compte que nous avons essayé "quelque chose".

Notre objectif est désormais de rencontrer davantage les personnes habitant la commune et ensemble essayer de créer une animation plus globale. Ce sera notre tâche et nous sommes sûrs que l'on nous y aidera.

P. PEEL



Soirée « MOULOU DJI »

LUNDI 11 NOVEMBRE, à 16 Heures, "PREMIERE" de l'année organisée par le C.A.S. Cheviré et la Maison de Jeunes de BOUGUENNAIS.

A l'affiche : "MOULOU DJI"

Pour ce premier et assez extraordinaire spectacle, et afin que les Bouguenaisiens soient les premiers à en profiter, nous tenons à les informer, en priorité, que la location des places pour cette grande soirée, aura lieu du : 21 OCTOBRE au 25 OCTOBRE.

Suite à cette date, nous ouvrirons les locations aux gens de l'extérieur. Si vous voulez être sûr d'avoir votre place, nous vous conseillons de venir louer celle-ci à la Mairie de BOUGUENNAIS.

- Prix des places..... : 15 Frs
- Sur présentation de la carte M.J. : 10 Frs
- Enfants de moins de 12 ans..... : 10 Frs

RENDEZ-VOUS à 16 heures, le LUNDI 11 NOVEMBRE au :

CINEMA, THEATRE "LE BEAULIEU"

Nous avons fixé ce gala à 16 heures, pour que chacun puisse y assister plus facilement ; c'est effectivement une heure qui nous semble mieux adaptée.

Si le spectacle avait eu lieu en soirée, il est certain que beaucoup de personnes n'auraient pu se rendre disponibles.

Nous souhaitons qu'un nombreux public réponde à cet appel.

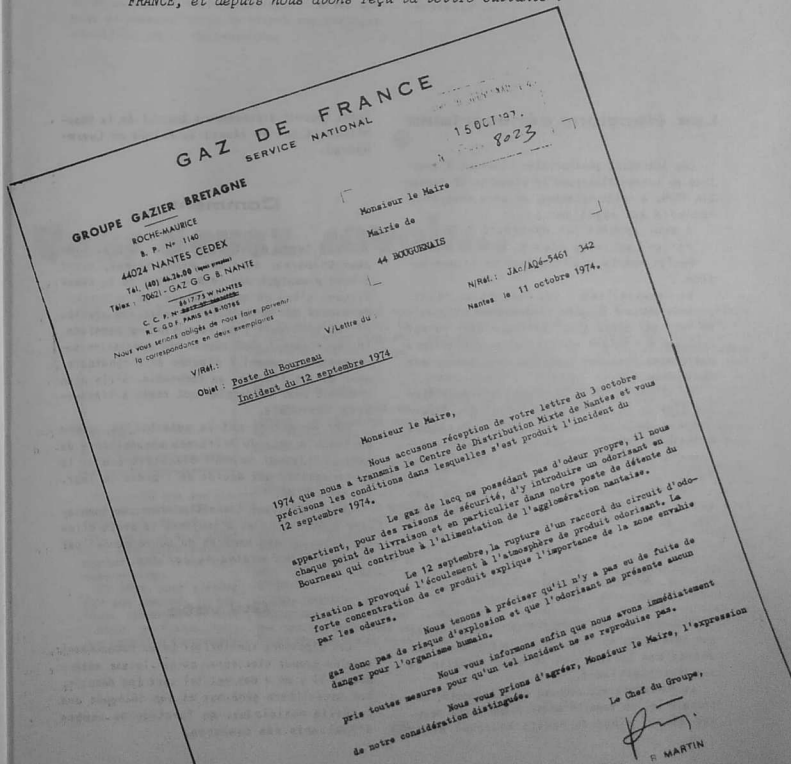
D'avance, MERCI.

Divers

Fuite de gaz

○ Le jeudi 12 septembre, le quartier des Couëts a été envahi par une forte odeur de gaz, créant un climat d'inquiétude dans tout le secteur.

Le jour même, nous sommes intervenus aussitôt, auprès du GAZ de FRANCE, et depuis nous avons reçu la lettre suivante :



Elections

Le Sénat, qu'est-ce que c'est ?

Les élections sénatoriales

Les élections sénatoriales viennent d'avoir lieu en Loire-Atlantique le dimanche 22 Septembre 1974. A cette occasion, on peut essayer de répondre aux questions :

A qui servent les Sénateurs ?

Par qui sont-ils élus ?

Quelle est la signification de l'institution ?

Le renouvellement des membres du Sénat, contrairement à ceux de l'Assemblée Nationale se fait par tiers tous les trois ans, ce qui explique que malgré qu'il s'agisse d'élections nationales tous les départements ne sont pas concernés.

En effet, en 1974, il s'agit de renouveler les élus du groupe B, c'est-à-dire des départements de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées Orientales (en 1977, groupe C : Bouches-du-Rhône à l'Yonne, et en 1980 groupe A : les autres).

Les nouveaux élus sont donc en place jusqu'en 1983, ils détiennent donc un bail de neuf ans.

Pour quoi faire ?

D'après la constitution française approuvée par référendum en 1958, c'est le Parlement qui décide des lois, c'est ce qu'on appelle le pouvoir législatif.

Le Parlement est composé de l'Assemblée Nationale (qu'on appelle aussi Chambre des Députés et qui siège au Palais Bourbon) et du

Sénat (appelé précédemment Conseil de la République et qui se réunit au Palais de Luxembourg).

Comment

Tout texte de loi doit être voté par les deux Chambres, dans les mêmes termes, avant d'être promulgué par le Président de la République, c'est ce qui explique les "navettes" de textes qui se produisent entre les députés et les sénateurs ; si le désaccord persiste, le Gouvernement peut réunir une commission paritaire comprenant 7 députés et 7 sénateurs, pour qu'ils trouvent un compromis. S'ils n'en trouvent pas, le dernier mot reste à l'Assemblée Nationale.

Les Sénateurs ont la possibilité, comme parlementaires, de faire des propositions de lois. Celles-ci ne sont discutées que si le Gouvernement, qui décide de l'ordre du jour, le veut bien.

Chaque élu peut travailler dans une commission spécialisée et a toujours le droit d'interpellation des membres du Gouvernement par les questions orales ou écrites.

Qui vote

Les électeurs sénatoriaux (plus communément appelés grands électeurs, ce qui laisse entendre qu'il y en a des petits) sont les députés, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux, en fonction du nombre d'habitants des communes.

En guise de conclusion

- Emanant du suffrage indirect, les Membres de cette assemblée ne sont pas en prise directe sur l'ensemble des citoyens, ils sont les élus des élus.

- le mode de désignation actuel privilégie la représentation des populations rurales au détriment de celles des villes qui pourtant s'accroissent sans cesse.

- le seuil de 35 ans pour être candidat est un barrage injustifié ;

- l'existence de cette chambre sur laquelle le Gouvernement n'a pas, comme sur l'Assemblée Nationale, le droit de dissolution est tout de même un respect contre l'arbitraire et un élément de pondération. De plus, son mode de renouvellement maintient une certaine stabilité de ce contrepois.

- Sous prétexte de suffrage universel égal et secret, on mystifie les citoyens, en fait seuls les notables ont des chances.

- Des élections à la proportionnelle permettraient une meilleure représentation.

- Soutenir que le Sénat est la représentation des intérêts des collectivités locales est une contre vérité ; il n'y a qu'à juger, par exemple, de l'état des finances communales pour se rendre compte de l'initiative que possèdent ses élus.

Par ailleurs, comment expliquer la revendication quasi-générale et jamais satisfaite de demande de remboursement de la T.V.A. aux communes. Si les sénateurs avaient quelques pouvoirs...

Vous devez savoir...

" JEUNES MAJEURS " :

Il faut vous inscrire sur les listes électorales

Il ne suffit pas aux jeunes de plus de 18 ans d'avoir été déclarés majeurs par la loi du 5 juillet 1974 pour qu'ils puissent exercer leurs droits civiques et voter.

En effet, pour prendre part aux élections au suffrage universel, il faut d'abord, en France, faire une démarche personnelle

pour se faire inscrire sur les listes électorales... Et il faut renouveler cette démarche en cas de changement de domicile.

■ Comment faire ?

L'intéressé (e) doit se rendre à la mairie du lieu où il réside, muni de deux pièces

— l'une attestant son identité (carte d'identité, permis, etc.) ;

— l'autre attestant qu'il a une attache avec la commune (quittance de loyer ou de gaz-électricité, ou même lettre arrivée à son adresse dans la commune).

Mais attention, les listes électorales ne sont ouvertes que quelques mois en fin de chaque année — et

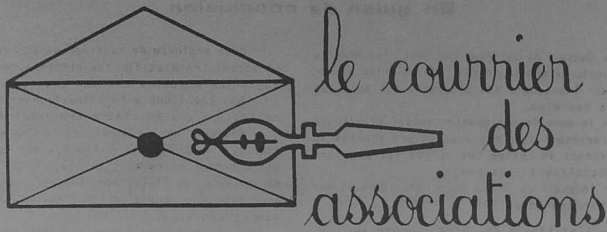
l'on ne peut s'y faire inscrire qu'en période « d'ouverture ».

Les registres sont parfois réouverts quelques semaines avant les élections ; mais cela n'est pas toujours le cas, on l'a vu lors de la dernière campagne présidentielle (les jeunes ayant atteint 21 ans en mars ou en avril 1974 n'ont pas pu prendre part au vote).

Les listes seront ouvertes cette année du 1^{er} septembre au 31 décembre. Pourront s'y inscrire tous ceux qui ont atteint ou qui atteindront 18 ans avant le 28 février 1975... et tous ceux qui, par négligence ou par nomadisme, ne sont pas encore ou ne sont plus inscrits sur les listes électorales.

■ Ce que nous pensons. Les listes électorales devraient être ouvertes tout au long de l'année... comme les registres d'état civil. Seules, peut-être, les semaines précédant immédiatement les élections pourraient être « gelées » pour éviter de multiplier les risques de fraude électorale.

Cela n'occasionnerait pas un iota de travail supplémentaire aux salariés communaux, et cela éviterait que de nombreuses personnes se retrouvent « non inscrites » pour une élection inopinée, ou soient obligées de faire quelques centaines de kilomètres pour retourner voter dans la commune où elles ont quitté quelques mois plus tôt !



PARTI SOCIALISTE



LES SOCIALISTES ET LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE

La Droite s'est toujours ingénée à discréditer la Gauche dans l'opinion publique en suscitant un sentiment de crainte afin de profiter du besoin de confiance dans l'avenir et de sécurité de chacun d'entre nous.

Autrefois, les Socialistes, c'étaient les "Partageux", aujourd'hui ce sont les "Collectivistes" ! De nos jours comme hier, on les accuse de vouloir détruire la propriété individuelle.

Nous savons bien que ce n'est pas vrai ! Nos adversaires en sont aussi persuadés mais pour conserver leurs privilèges ils n'hésitent pas à mentir et à calomnier !

Les Socialistes ont toujours défendu la petite propriété individuelle. Qu'il nous soit permis de donner en exemple : l'Office du Blé créé par le Gouvernement de Front Populaire dirigé par le socialiste Léon BLUM :

Avant 1936, au moment de la récolte, le cours du blé s'effondrait. Le petit exploitant agricole, démuné de moyens de stockage avait un urgent besoin d'argent pour payer ses semences, ses engrais ; il était contraint de vendre sa récolte à bas prix.

Les gros propriétaires Beaucerons qui avaient d'importants moyens financiers, de grandes possibilités de stockage attendaient ! Quelques mois plus tard, les cours remontaient et les gros propriétaires vendaient au prix fort !

En créant l'Office du Blé, chargé de fixer, chaque année dans la deuxième quinzaine d'août, le prix du blé pour toute l'année, le Gouvernement de Front Populaire mettait la petite exploitation familiale à l'abri de la spéculation.

Pour fixer le cours de l'indice des prix, le Comité central de l'Office devait tenir compte des charges d'exploitation (salaires, machines, engrais, etc...)

Il était composé de 29 représentants des producteurs, de 9 représentants des consommateurs, de 9 représentants de la meunerie et de 4 représentants des ministres intéressés. Il ne pouvait délibérer que si les 4/5 des membres étaient présents et les décisions devaient être prises à la majorité des 3/4.

Cet exemple met en évidence la volonté qu'avait le Gouvernement de protéger la petite propriété individuelle contre la spéculation, en y associant les consommateurs. Le but essentiel était, bien entendu, la suppression des privilèges des capitalistes fonciers. C'est précisément ce que la Droite ne nous pardonne pas.

Depuis, le régime capitaliste ayant intégré cet Office dans son système économique, la finalité n'en est plus la même.

Le Parti socialiste propose actuellement l'instauration d'un Office par produit agricole (fruits et légumes, vins, etc...) N'est-il pas nécessaire également, de moduler l'indice en fonction de l'importance des exploitations ?

Jules Guesde avait déjà expliqué la position du Parti socialiste dans une intervention à la Tribune de la Chambre des députés en 1896. Il disait : "La propriété individuelle de l'outil : c'est la propriété actionnaire qui l'a tuée. La propriété individuelle de la petite boutique c'est la propriété actionnaire des grands magasins qui l'achève tous les jours... Des nécessités de la production et de l'échange moderne tels que les ont révolutionnés la vapeur et la machine, une nouvelle forme de propriété est née : la propriété capitaliste qui vivant de la mort de la propriété individuelle caractérisée par le travail du propriétaire, se distingue, elle, par le non-travail de ses titulaires. On est le travail des actionnaires des chemins de fer, des mines, des banques, d'un Louvre ou d'un Bon Marché ? C'est cette seule propriété capitaliste, destructrice de la propriété privée des travailleurs dont nous poursuivons la destruction parce que sa restitution à l'ensemble des travailleurs peut, seule, remettre en possession, arracher à leur situation de prolétaires, les victimes par millions, qu'elle a expropriés ; parce que, d'autre part, il n'est pas d'autre moyen d'assurer aux producteurs la propriété ou la jouissance individuelle des fruits de leur travail."

Ce texte, bien que vieux de près de 80 ans, est d'une brûlante actualité au moment où chacun de nous se doit de choisir le type de société dans laquelle il entend vivre. Il montre avec clarté les objectifs du Parti Socialiste.

Parti Socialiste
Section de BOUQUENNAIS

L'INFLATION EN PLAN (FOURCADE) ...

P.C.F.

1 L'INFLATION COMME RANÇON DU PROGRES TECHNIQUE ET SOCIAL

Parce qu'il n'est plus possible d'affirmer, comme après la Seconde Guerre mondiale, que les sociétés occidentales sont entrées dans une ère de croissance indéfinie menant de la société de consommation à celle des loisirs ; parce qu'il faut bien admettre que ce n'est pas une crise passagère et que l'on appartient à une « société inflationniste » ; parce qu'il faut préparer les esprits aux sacrifices qui en résulteront, alors un effort tout particulier de propagande est entreprise pour faire de la « société inflationniste » une étape historique « normale » et donc pour innocenter la société capitaliste tout en culpabilisant les travailleurs.

Capitaux spéculatifs ? Surinvestissements ? Sous-emploi et mauvais emploi des forces productives ? Tout cela est escamoté ou plutôt récupéré et absous au nom du progrès technique qui ne permettrait plus à l'entreprise d'être maîtresse de ses dépenses !

L'inflation est la faute de personne, sinon de chacun de nous ! Nous avons voulu vivre trop vite trop bien. Et l'Etat lui-même a été bousculé par notre hâte. Lui aussi ne peut plus pallier ses dépenses, c'est-à-dire pallier notre égoïsme.

Moralité : remettez de bon cœur à M. Fourcade ces disponibilités financières que vous vous apprêtez à dépenser. Admettez qu'il faut réduire la production de nombreux biens matériels.

En d'autres termes, permettez que, sous couvert de la croissance zéro, réduite ou « réformée » à la giscardienne, le capital monopoliste tente d'opérer la vaste restructuration industrielle qu'il projette (dévalorisation du capital).

Bruno Durieux, « le Monde » du 30-7-1974



2 L'INFLATION, COMME RANÇON DE LA LUTTE DES CLASSES

On ne dit plus, et pour cause, « si les prix augmentent c'est parce que les salaires augmentent ». Mais pour autant on n'a pas renoncé à désigner le travailleur comme le coupable.

« Si l'inflation prend racine dans les conflits économiques, elle en mesure naturellement l'intensité. Ces conflits sont d'autant plus âpres que le corps social présente de profondes divisions, ce qui se traduit très généralement par l'affaiblissement du pouvoir politique. Faiblesse de l'autorité politique et absence de cohésion sociale sont les conditions — exclusives selon nous — de l'inflation. Celle-ci pourrait être finalement le meilleur état de l'état des rapports politiques et sociaux au sein d'une communauté. »

Bruno Durieux, « le Monde » du 30-7-1974

L'inflation est donc un phénomène sociologique. Et si l'on admet bien que le patronat n'est pas un partenaire innocent des conflits, les salariés, voire les couches intermédiaires nouvelles et anciennes (agriculteurs, commerçants...) sont les plus responsables.

La preuve ? En France, en Italie le taux d'inflation est plus élevé qu'aux Etats-Unis où les partenaires (patrons et syndicats) ont « des options non totalement divergentes sur la société » et où la concertation « devient réellement possible et permet d'éviter le pis aller de l'arbitrage inflationniste ».

L'intégration plus ou moins poussée de la classe ouvrière dans les pays anglo-saxons a sans aucun doute permis à la grande bourgeoisie capitaliste de mettre en place dans de meilleures conditions les mécanismes du capitalisme monopoliste d'Etat.

Mais, premièrement il est de plus en plus douteux que cette intégration puisse demeurer telle qu'elle lui permette d'aborder la crise actuelle dans des conditions très sensiblement moins mauvaises que les pays « latins ». Deuxièmement, en France, le développement de la lutte des classes (qui n'est pas la cause de l'exploitation de la classe ouvrière et du pillage des couches intermédiaires, mais sa conséquence) loin de favoriser l'inflation en est au contraire un frein. Lutter pour le « pouvoir d'achat » (salaire direct, équipements collectifs), pour l'emploi, pour la recherche, pour une politique de santé, de loisirs, c'est prendre à contre-pied l'accumulation du capital et la racine de l'inflation.

Faire obstacle à ces revendications, c'est fondamentalement développer l'inflation.

C'EST PAREIL...

« Les gouvernements, qu'ils soient socialistes ou centristes, dictatoriaux ou démocratiques, se dévalent aussi rapidement que la monnaie ou le capital qui constitue la richesse vive de leur pays. »

Ce point de vue que « Les Echos » du 5-8-74 nous donnent comme celui des « pessimistes » (bien sûr !) est assez fréquemment développé.

Son intention est évidente : à quoi bon lutter pour un changement politique puisque, de toute façon, les problèmes seront les mêmes et que l'on n'échappera pas à la « société inflationniste ».

Naturellement, il faut rapprocher ce point de vue des critiques adressées au gouvernement « socialiste » de M. Wilson qui, nous assure-t-on, ne verrait pas d'autre solution que de nationaliser 25 à 100 des principales firmes industrielles, c'est-à-dire d'accélérer un processus d'étatisation désastreux.

A bon entendeur, salut ! Ces affirmations péremptoires méritent une mise au point.

1 — Si l'y a des différences, non négligeables, entre la politique de M. Wilson et celle de M. Heath, comme entre

celle du parti social-démocrate et de la démocratie chrétienne en R.F.A., assomier la politique de M. Wilson ou de M. Schmidt à celle que définit le Programme commun est une contre-vérité.

Le Programme commun ne définit pas une stratégie qui — bon gré, mal gré — s'inscrirait dans la stratégie du capital monopoliste ; il définit une stratégie qui délibérément vise à mettre un terme à la domination économique et politique de ce dernier.

2 — C'est parce que le mode monopoliste d'accumulation du capital est responsable de la crise, et singulièrement des développements présents de l'inflation, que le Programme commun et les monopoles qui dominent considèrent que le crédit et les secteurs clés de l'industrie doivent être nationalisés. Ce faisant, il entend se donner les moyens, non d'une action conjoncturelle ou menée au détriment de la classe ouvrière et des couches intermédiaires, comme c'est le cas aujourd'hui, mais d'une action structurelle visant à la prise de compte et à la satisfaction des besoins.

3 — Il ne faut pas confondre « capitalisme d'Etat » (dont les nationalisa-

tions en France sont devenues une forme) et les nationalisations démocratiques du Programme commun. C'est la nuit et le jour.

Nationaliser, selon le Programme commun, ce n'est pas transférer à l'Etat la possession, la direction et la gestion d'une entreprise.

C'est en ôtant la possession de l'entreprise au grand capital privé (et en la transmettant à la nation), permettre des formes d'organisation, de direction et de gestion (de l'ensemble du secteur nationalisé ou de chaque entreprise qui la constitue) qui tendent à devenir conformes au niveau de développement et au degré de socialisation des forces productives.

LES NATIONALISATIONS POUR LUTTER CONTRE L'ETATISATION

C'est fonder l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du secteur nationalisé et de chaque entreprise sur la coopération et la compétition dans tous les domaines (recherche, investissements, marchés, politique de l'emploi, des implantations, de la santé, etc.) ; c'est donc avoir les moyens « structurels » de prendre en compte les besoins et, par conséquent, de combattre à sa racine l'inflation en commençant à s'attaquer au problème du développement cohérent des moyens matériels de production et du « travail vivant ».

C'est, en même temps, commencer à réaliser les conditions d'une intervention réelle des travailleurs dans la direction et la gestion : autonomie de gestion, gestion démocratique. Et c'est donc se donner les moyens non seulement de l'organisation et du fonctionnement qui permettent la prise en compte des besoins mais aussi de la connaissance progressive des besoins.

IMMEDIATEMENT

Dans l'attente du Programme commun et de l'action qu'il peut seul commencer à entreprendre à la racine de l'inflation... à l'opposé des plans gouvernementaux qui ne tendent qu'à réduire l'inflation sur le dos de la classe ouvrière et des couches intermédiaires, un certain nombre de premières mesures pourraient être prises — c'est-à-dire imposées au gouvernement — qui préserveraient le pouvoir d'achat et l'emploi.

Faut-il rappeler que le Parti communiste, ainsi qu'ensemble les trois partis signataires du Programme commun, ont à plusieurs reprises, avant et après la crise de Février en 1973, formulé des propositions concrètes ?

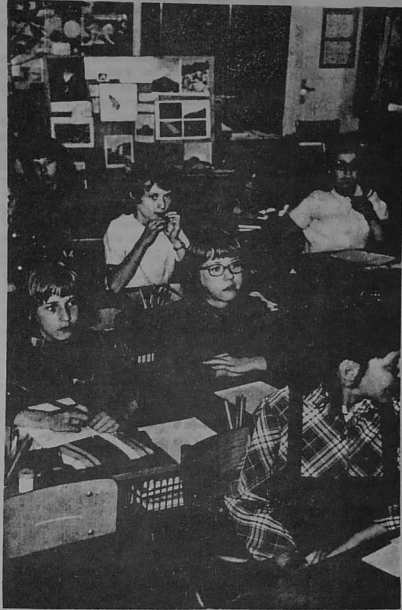
Elles concernaient les prix : contrôle, blocage d'un certain nombre d'entre eux, création d'une commission parlementaire chargée d'examiner l'utilisation des fonds publics versés au secteur privé...

Elles concernaient la monnaie : défense du franc mais aussi action précise contre les capitaux spéculatifs et pour le contrôle des investissements « étrangers » ainsi que de l'activité des firmes multinationales.

Elles concernaient les échanges extérieurs, le marché commun et la coopération internationale.

Fondées sur l'analyse de la crise, d'une crise dont les développements étaient manifestes depuis plusieurs années et que les événements intervenus au cours des derniers mois n'ont fait que confirmer, ces propositions non seulement demeurent valables mais s'imposent plus que jamais.

PARTI COMMUNISTE
FRANÇAIS
CELLULE
LOUIS BALE
GUY JAMET



L'ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES a soutenu les parents d'élèves de MIXTE II, lors de l'occupation de la classe du C.P.

Lors des deux démarches à l'Inspection Académique, notre Fédération "Ecole et Famille" a apporté son soutien et appuyé toutes les revendications, par la présence de ses militants et la participation de deux représentants de l'Union Départementale à la délégation reçue à l'Académie.

Quant à la deuxième entrevue, le nombre de personnes reçues étant trop restreint, l'A.S.F. s'est vue refuser l'entrée de l'Académie.

Pour un élève manquant, l'Académie a imposé la fermeture de cette classe.

La grille académique maintiendrait le 5ème poste d'instituteur pour un effectif minimum de 116 élèves et il y a 115 inscrits.

L'A.S.F. refuse la grille académique, préconise les classes de 25 élèves, et d'un seul niveau.

Les effectifs trop chargés ici et là, aussi bien en maternelle qu'en primaire sont parmi les raisons importantes des difficultés scolaires d'un grand nombre d'enfants de travailleurs.

Les postes budgétaires qui permettraient d'affecter des enseignants, en suffisance, sont volontairement limités par le système de l'Education Nationale.

C'est pourquoi le syndicalisme familial, malgré cet échec, continue à mener toute action en regroupant les familles ouvrières face aux difficultés rencontrées dans la vie actuelle.

Dans la continuité de l'action, l'A.S.F. vous invite à sa réunion pour échanger sur les problèmes scolaires.

Salle de la Mairie
24 Octobre 1974 à 20 H 30



Amicale laïque "Les Couëts"



Ecole de Hand-Ball

Notre Centre d'Initiation est ouvert aux enfants des Ecoles Primaires nés en 1966 - 65 - 64 - 63.

► Fonctionnement

Chaque Mercredi matin à l'Ecole du Bourneau (Maternelle)
Deux séances au choix : de 10 H à 11 H ou de 11 H à 12 H.

► Participation annuelle

5 Francs (sauf pour les licenciés au Club)

► Inscriptions

Aux heures d'ouverture, à partir du **MERCREDI 25 SEPTEMBRE**

CLUB

Ouvert à tous, y compris aux élèves du C.E.S., puisque ses activités ne coïncident pas avec celles de l'A.S.S.U.

- Les matches ont lieu le SAMEDI après-midi

- Entraînement le soir pour toutes les équipes, sauf les POUSSINS (les horaires définitifs vous seront communiqués ultérieurement).

► Cotisations

POUSSINS (65 - 66)	20 F *	CADETS (59 - 60)	35 F
BENJAMINS (63 - 64)	25 F *	JUNIORS $\begin{cases} B & (57 - 58) \\ A & (55 - 56) \end{cases}$	40 F
MINIMES (61 - 62)	30 F	SENIORS (54...)	50 F

*y compris participation Ecole de Hand

La cotisation comprend : Licence-Assurance U.F.O.L.E.P., Licence F.F.H.B., participation aux frais de fonctionnement du Club.

Des réunions seront organisées par chaque responsable d'équipe au début de la saison, afin de déterminer le rôle de chacun.

N.B. - Les nouveaux joueurs devront fournir 4 Photos d'identité, lors de l'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux responsables.

Bureau 74-75

PRESIDENT : M. Robert NAULEAU - 21, rue Maryse Bastié
VICE-PRESIDENT : M. Jean SEROUX - 55, rue de la Pierre
SECRETAIRE : M. Yves HALLEREAU - 4, avenue du Général de Gaulle
SECRETAIRE-ADJOINTE : Mme Marie-Antoinette CAILLON - 12, rue de la Baronnais
TRESORIER : M. Gérard GAUDIN - Groupe Scolaire Bourneau
TRESORIER-ADJOINT : M. Claude LEMAIRE - 3, rue Jean-Baptiste Clément
ASSESEURS : MM. Eugène ZAORSKI - Guy PARACEAUD

COMMUNE DE BOUGUENAIS
(Loire-Atlantique)

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Des cours de gymnastique volontaire ont lieu chaque semaine dans

la salle Est de la Mairie :

LE LUNDI DE 18 H 45 A 19 H 45

ET

LE MERCREDI DE 19 H A 20 H

au Local du Judo

LE MARDI ET LE JEUDI DE 14 H 15 A 15 H 15

Judo Club Sud Loire

Le Judo Club Sud Loire, avenue de Gaulle
(près des H.L.M.) 44340 - BOUGUENAIS

Vous propose.....

Une activité sportive, éducative, traditionnelle, le

judo

enseignée par deux professeurs diplômés d'état, ceinture noire 3ème DAN, et quatre entraîneurs dans une salle entièrement neuve de 200 m2.

COURS ENFANTS : MARDI de 18 H 00 à 19 H 00
SAMEDI de 14 H 00 à 15 H 00

COURS ADULTES : MARDI et JEUDI de 19 H 00 à 20 H 30
SAMEDI de 15 H 00 à 16 H 30

MUSCULATION : JEUDI de 18 H 00 à 19 H 00

COURS DE KATAS: (technique supérieure)
MARDI et JEUDI de 20 H 30 à 21 H 00
SAMEDI de 16 H 30 à 17 H 00

FOOTING : MARDI de 19 h à 20 H 00

KIMONOS : (fournis par le Club)

ENFANTS : 50 F 00
ADULTES : 75 F 00
COMPETITION : 90 F 00

COTISATIONS : ENFANTS 65 F 00
ADULTES 100 F 00

LICENCE : 30 F 00 - PASSEPORT SPORTIF : 20 F 00

La cotisation annuelle comprenant, assurance, carte de club, participation aux frais de fonctionnement du club. La totalité de la cotisation est à verser lors de l'inscription.

FORMALITES : Un certificat médical et l'autorisation parentale pour les mineurs (imprimés à prendre au club). Pour tous renseignements, s'adresser au club aux jours d'entraînement.



Judo Club 8th 10th



La section sportive du club de Judo est ouverte à tous les jeunes de la région de la capitale et de la région de la capitale. Elle est ouverte à tous les jeunes de la région de la capitale et de la région de la capitale. Elle est ouverte à tous les jeunes de la région de la capitale et de la région de la capitale.